

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

4^me ANNÉE

PRIX : Fr. 3.00

1924 — N° 19

BULLETIN

du Service Provincial de Recherches Historiques et Folkloriques

FOLKLORE BRABANÇON

Bruxelles, 12, Vieille Halle aux Blés



Vers la foire aux chevaux, d'après Edwin Ganz.



Dit tijdschrift verschijnt ook in 't Vlaamsch; voor de intekening op de Vlaamsche uitgave gelden dezelfde voorwaarden.

PRÉSIDENT (VOORZITTER) : M. Charles Gheude, député permanent (bestendige afgevaardigde).

SECRÉTAIRE (SECRETARIS) : M. Albert Marinus.

MEMBRES (LEDEN) : MM. Closson, conservateur au Musée du Conservatoire de Bruxelles (*bewaarder van het Museum van het Conservatorium van Brussel*), De Bruyn, avocat (*advokaat*), de Munck, archéologue (*oudheidkundige*), Despret, de Nivelles, Didier, Frédéric, archiviste de l'Etat (*Staatsarchivaris*), Lindemans, conseiller provincial (*provincieraadslid*), Sander Pierron, homme de lettres (*letterkundige*), Smets, professeur à l'Université de Bruxelles (*professor aan de Brusselsche Hoogeschool*), Is. Teirlinck, membre de l'Académie flamande (*lid der Vlaamsche Academie*), Vaes, architecte (*bouwkundige*).

Correspondants. — Briefwisselaars.

AERSCHOT : M. Fonteyn, architecte (*bouwkundige*).

ASSCHE : M. Cricq, Lucien, 18, rue de l'Aurore, Bruxelles.

ATTENRODE-WEVER : M. Louis Chaltin, brasseur, à Glabbeek (*brouwer*).

BECQUEVOORT : M. Hendrik Claes, instituteur (*onderwijzer*).

BETECOM : M. Vissenackens, instituteur (*onderwijzer*).

BEYGHEM : M. Tilemans, curé (*pastoor*).

BIERBEEK : M. Jacobs, curé (*pastoor*).

BIEZ : M. Emile Benoit.

BOMAL : M. Jules Grenier, géomètre du cadastre, à Jodoigne.

BONLEZ : Comte Arnold Du Monceau de Bergendal, bourgmestre.

BOORTMEERBEEK : M. Van Gorp, docteur (*geneesheer*).

BRUXELLES (BRUSSEL) : MM. Henri de Bosschere, major retraité (*rustende majoor*), professeur honoraire à l'École de guerre (linguistique, étymologie) (*eeereprofessor aan de Krijgsschool, taalkennis, woordafleidkunde*); conseiller communal (*gemeente raadslid*); Alphonse de Mar-

toponymie (*plaatsnamenkunde*); Foncke, professeur à l'Athénée, docteur en philologie germanique (*leeraar aan het Atheneum*), *doctor in germaansche philologie*); Gilmont, commissaire d'arrondissement (*arrondissementskommissaris*); Th. Jamar, licencié en sciences, instituteur (*licentiaat in maatschappelijke wetenschappen, onderwijzer*); Minnaert, professeur à l'Institut des Hautes Etudes; Aug. Vin-

toponymie (*plaatsnaamkunde*).

GHEN : M. le baron de Kerckhove d'Exaerde, bourgmestre (*burgemeester*).

CEROUX-MOUSTY : M. Henri Rousseau, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.

CORBAIS : MM. Ploegaeris, curé (*pastoor*) et Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

CORTENBERG : M. Van de Wijer, professeur à l'Université de Louvain.

COURT-SAINT-ETIENNE : M. Minne, Adrien.

DIEGHEM : M. De Coninck.

DIEST : MM. G. Van Oostveldt, architecte; Van Weddingen, professeur.

DILBEEK : baron de Viron, bourgmestre (*burgemeester*).

DION-LE-VAL : M. Henri Snappe, instituteur (*onderwijzer*).

FOREST : MM. Albin Charlier, conseiller communal; Hector Maertens.

GENAPPE : MM. Brunard, sénateur (*senator*); Jules Dewert.

GLABBEEK-SUERBEMPDE : M. Louis Chaltin, brasseur (*brouwer*).

GRIMBERGHEN : Rév. chanoine Delestré, archiviste de l'abbaye.

HAL : M. Possoz, conseiller provincial, notaire honoraire (*provincieraadslid, rustend eerenotaris*); M. Van den Weege, inspecteur cantonal (*kantonaal schoolopziener*).

HAUWAERT : M. le baron de Troostembergh, ancien bourgmestre, membre du Conseil héraldique.

HEKELGEM : MM. De Witte, Cam., bourgmestre (*burgemeester*); Roseleth H.

HEVERLE : Mgr Nols, prélat de l'abbaye de Parc (*prelaat der abdij van Park, Heverlee*).

JANDRAIN : M. Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

JAUCHE : M. Gerondal, secrétaire communal (*gemeentesekretaris*).

JODOIGNE : MM. Borlée, architecte; De La Haut; Oscar Duchesne, ancien instituteur (*gewezen onderwijzer*); C. Gillis, lieutenant d'artillerie, 47, rue Marie-Thérèse, Bruxelles; Jules Grenier, géomètre du cadastre (*landmeter van 't kadaster*); Moureau, greffier à la Justice de paix (*griffier van 't Vrederechtskantoor*); Picalausa, inspecteur cantonal (*kantonale schoolopziener*).

CASTAIGNE : M. De Cort, Aimé.

CASTAIGNE, Alfred.

Le Folklore Brabançon

La psychologie du comique populaire.

Tous nos états de conscience, que ce soient de simples sensations, des sentiments ou des idées abstraites, ont tendance à se grouper en systèmes, c'est-à-dire à se coordonner.

Ces systèmes ont une importance très différente tant au point de vue de leur action qu'au point de vue du nombre d'images ou d'idées qu'ils associent. Mais le plus vaste d'entre eux est incontestablement, pour la plupart des hommes, celui qui organise en notre esprit le monde que nous appelons « la réalité ».

Ce monde de la réalité et de la vérité se développe organiquement et par là je veux dire qu'un état nouveau pour être admis comme vrai ou réel doit être assimilé par le monde de la réalité déjà formé, qu'il corresponde aux lois et aux habitudes qui gouvernent ce monde, qu'il n'y ait pas de forte solution de continuité entre les phénomènes, en d'autres termes qu'il y ait concordance entre le système que forme le monde ancien et la perception actuelle. Il faut non seulement que cette concordance existe pour l'instant de la perception, mais il faut en outre que l'accord persiste, que la perception ou l'idée, ainsi que les déductions qu'on en tire *restent* en concordance avec le monde de la réalité (qui, notons-le, évolue constamment); sinon, à un moment donné, le système secondaire est rejeté dans le domaine de l'erreur ou de l'illusion.

Le monde de la réalité est essentiellement le monde de la non-contradiction, non seulement entre perceptions, mais encore entre systèmes d'idées.

Ce monde est lui-même composé de systèmes plus ou moins complexes ou plus ou moins importants. Les uns, tels que ceux que forment nos intérêts propres ou les intérêts de nos proches, ont une importance capitale; d'autres, par contre, le caractère physique ou mental d'un inconnu, par exemple, nous

sont quasi indifférents. Lorsqu'un système de représentations du premier type s'effondre, tombe dans l'irréel, ou se disloque, il engendre une grande peine ou une souffrance profonde, parce que pour l'individu lui-même, il en résulte comme une mort partielle; lorsqu'un système du second ordre se détache de la réalité ou disparaît, ou bien c'est l'indifférence ou bien c'est le comique.

Ce sera l'indifférence ou, l'oubli si l'image ou l'idée disparaissent de l'esprit lentement suivant les voies ordinaires de l'évanescence des images, ce sera le comique si la dislocation se fait brusquement par l'effet d'une contradiction fondamentale qui le dissocie d'avec le monde de la réalité et de la vérité.

Pour préciser les idées prenons un cas théorique qui a l'avantage de pouvoir varier à volonté. Un homme vaniteux tombe; pour le spectateur cela signifie que la suffisance de cet homme est détruite ou du moins ébréchée. S'il me tient de très près ou si je lui porte une vive affection, je serai inquiet; ami ou non, s'il est blessé, je souffrirai de son état; en aucun des deux cas l'événement ne me paraîtra comique et je ne rirai point.

Si effectivement il m'est indifférent et s'il ne s'est fait aucun mal sérieux, je rirai en voyant l'incident, et le souvenir de celui-ci s'accompagnera d'une note comique et fera rire. Il importe en effet pour qu'une représentation soit comique, ainsi qu'Aristote, Cicéron et M. Bergson (1) l'ont dit, que l'on soit insensible, que l'on n'ait pas de sympathie ou tout au moins que celle-ci soit bien faible. Si la personne qui tombe n'est pas vaniteuse, je lui porterai ou non assistance et la représentation a toute chance de disparaître sans laisser de traces.

Nous pouvons conclure de ceci, que la première condition du comique est que le système qui s'effondre ne soit que d'importance relativement faible pour la personne, et c'est en ce point surtout que le comique diffère du tragique. Voici un fait réellement arrivé :

Un habitant de Linden rentre chez lui, le soir; il suit un sentier qui traverse un champ de navets. Il croit voir près du chemin une bête couchée et prête à sauter sur lui. D'effroi, les cheveux se dressent sur sa tête, mais il regarde plus attentivement et voit que ce qu'il avait pris pour un animal, n'était qu'une place vide dans le champ au milieu de laquelle il y

(1) ARISTOTE, *Poétique*, ch. V, 1; CICÉRON, *De Oratore*, II, 38; BERGSON, *Le Rire*, p. 4.

avait une plante aux feuilles jaunies. L'émotion fut trop forte et trop totale pour que sa disparition suscitât le rire chez l'acteur lui-même. Et quand il raconte l'aventure il n'y voit rien de comique. Seul un esprit sceptique, peu capable de concevoir ce genre de frayeur, rira-t-il à l'audition du récit, mais il est possible que si l'aventure lui était survenue il n'en eût pas ri, car il faut tenir compte de ce fait que la représentation en autrui d'une passion, d'un idéal, d'un désir, d'une peur n'est généralement que le reflet assez pâle et assez sommaire de ce qu'elle est dans la personne qui les sent directement et c'est ce qui fait que le tragique pour l'un n'est souvent que du comique pour l'autre.

Il ne faut pas, pour rester dans le domaine du comique, que le système — de raison ou de sentiment — qui se disloque ou qui est atteint soit trop vaste. C'est le cas par exemple pour le *Don Quichotte* de Cervantès, qui, comique au début, prend progressivement l'aspect tragique lorsqu'on voit que l'erreur du héros construit dans son esprit tout un monde coordonné et tenace malgré les déboires.

Tel est le cas également de ce récit qui a été recueilli à Assche en Brabant et où la situation du héros apparaît comme tragique quand on pénètre l'aventure et comique au premier aspect :

Un homme s'en allait par un endroit désert et y vit une auberge; il y entra et y prit un verre de bière. Un monsieur était dans l'auberge, qui éternua et l'homme dit : « Dieu vous bénisse, Monsieur. » L'auberge avait disparu et il était couché entre quatre silos de houblon.

Le récit est tragique lorsqu'on comprend toute l'horreur que dut éprouver la victime quand elle sentit ébranlée toute sa foi au monde réel et qu'elle vit agissante toute la force démoniaque qui répand tant d'épouvante dans l'esprit des âmes campagnardes. Ce seul fait montre l'insuffisance de la théorie de la surprise et de l'imprévu que Pascal et Kant (1) ont adoptée pour définir le comique. Certainement, ici la surprise fut immense, mais elle n'a rien de comique. Cependant l'étendue et l'importance de ces systèmes, dont la dislocation donne naissance au comique, est assez variable. A l'état le plus simple peut-être, nous avons le rire de l'enfant et la joie qu'il éprouve quand il voit une figure apparaître et disparaître brusquement. Nous avons, d'autre part, des tristesses passées, des déceptions

(1) *Pensées*, ch. VIII, p. 19; *Kritik der Urtheilskraft*, § 54.

profondes parfois, qui, pour la victime elle-même, deviennent comiques.

Voici encore une histoire vraie. Le châtelain de L... (en Brabant) avait décidé de fêter la Saint-Nicolas. Un vieux domestique, habillé en évêque et portant la longue barbe blanche, entra le matin, monté sur un âne, par la grille du parc. Les enfants dans le château étaient en fête. Or, après avoir fait quelque pas dans le parc, l'âne s'emporta et alla se jeter avec le saint dans un étang voisin. Ni le saint, ni l'âne n'en eurent d'autre mal.

Les enfants pleurèrent de la déception trop amère, les parents furent consternés, les gens de l'endroit en rirent et continuent à raconter l'aventure, par amusement; les apprêts de la fête et la dislocation brusque de ce système de peu d'importance, pour eux, devinrent comiques. Quant au châtelain et à ses enfants, lorsque la déception eut perdu de son acuité, ils rirent également de l'aventure. C'est bien comme le dit M. Degas : « Tout peut être risible et rien ne l'est, tout dépend de l'angle sous lequel on regarde les choses (1). »

Je relate encore une farce faite par des jeunes gens de Rotselaer, il y a quelque trente ans. Nous en comprenons peut-être assez difficilement le comique, mais elle fit rire longtemps les gens du village.

Durant la nuit ils déménagèrent les lieux d'aisance de la localité et des environs et les alignèrent tout autour du cimetière. A l'heure de la première messe, chacune des maisonnettes était occupée par un jeune homme tenant sur l'épaule un bâton en guise de fusil. En face, il y avait le corps de garde où ceux qui momentanément n'étaient pas de service buvaient de la bière.

C'est un type simple de la parodie, c'est-à-dire qu'une chose sérieuse, et qui régit partiellement la vie est évoquée de manière qu'elle paraisse sans but et sans signification.

Mais nous ne rions et ne nous amusons pas seulement du réel. C'est un de nos jeux préférés et même une des grandes joies de la vie que le comique tout d'invention. Le nombre d'histoires de ce genre est vraiment immense, mais une foule d'entre elles, à peine nées, tombent dans l'oubli, d'autres réapparaissent après avoir changé de forme et de sujet, d'autres enfin sont comme définitivement acquies par le patrimoine de l'humanité.

(1) DEGAS, *Psychologie du rire*, p. 104.

Le procédé ici est le même que celui qui régit le comique dans le monde réel. On forge un système, auquel on donne l'apparence du réel, et on le fait se dissoudre brusquement.

Voici un de ces récits brabançons dont le comique est très simple : un aveugle, un paralytique et un homme nu sont en chasse. L'aveugle vise et tue le gibier, le paralytique court et le ramasse, l'homme nu le met en poche.

Le comique réside en ceci : on évoque la représentation d'une chasse entreprise par trois personnages. Chacun d'eux fait ce qui lui est impossible de faire et l'idée première, évoquée dans l'esprit de l'auditeur, ainsi que chaque affirmation séparée, se disloque par l'impossibilité de systématiser les données, ou suivant l'expression de Schopenhauer par incompatibilité entre le concept et l'objet réel que l'on pense en fonction de lui (1), ou encore comme le disait M. Dumont de manière plus explicite peut-être, mais cependant dans un esprit trop rationaliste pour être complet : « parce que notre intelligence se trouve en présence de faits qui sont de nature à nous faire penser d'une même chose qu'elle est et qu'elle n'est pas » (2). Il est possible que le récit que je viens de faire soit de nature trop simple pour qu'il fasse rire des gens cultivés, mais il fait certainement rire nos campagnards. Ce qu'il a surtout d'intéressant au point de vue psychologique, c'est que la contradiction existe dans l'idée même et que tout est d'ordre rationnel. C'est un exemple idéal pour illustrer la théorie de Schopenhauer.

Il en est à peu près de même du conte ci-après qui vient de Cortrijk-Dudzel. Anciennement en ce village habitait une famille de gens étranges. Une de leurs bizarreries était un amour exagéré pour leur cheval, au point que les fils, bâtis d'ailleurs en hercules, préféraient faire le travail eux-mêmes plutôt que de fatiguer la bête. L'un d'eux d'ailleurs était assez borné. Un jour, il avait à porter au moulin un très lourd sac de grains, qu'il jugea trop pesant pour le cheval. Il prit le sac sur ses épaules et ainsi monta sur le dos du cheval, croyant que puisque lui portait le sac, sa monture n'en était pas chargée.

En général, la contradiction n'apparaît que dans la succes-

(1) *Der Welt als Wille und Vorstellung*, L. I., c. 8. Jean-Paul Richter disait : « Le contraste infini entre la raison et le fini » (*Vorschule der Aesthetik*, § 29 et suiv.).

(2) *Théorie scientifique de la sensibilité*, p. 205.

sion des événements et le désir ou toute autre émotion y jouent un rôle.

Nombreux sont les récits où l'un des acteurs fait le projet d'une fête exceptionnelle, le plus souvent gastronomique, et où la tentative se termine brusquement par une mésaventure des plus désagréables. Telles sont les trois fables ci-après recueillies à Linden.

Le second acteur d'habitude n'intervient dans le récit que pour en faire la trame et pour intensifier le contraste en vantant les joies attendues ou en en jouissant lorsque son compère est désappointé :

L'ours et le renard.

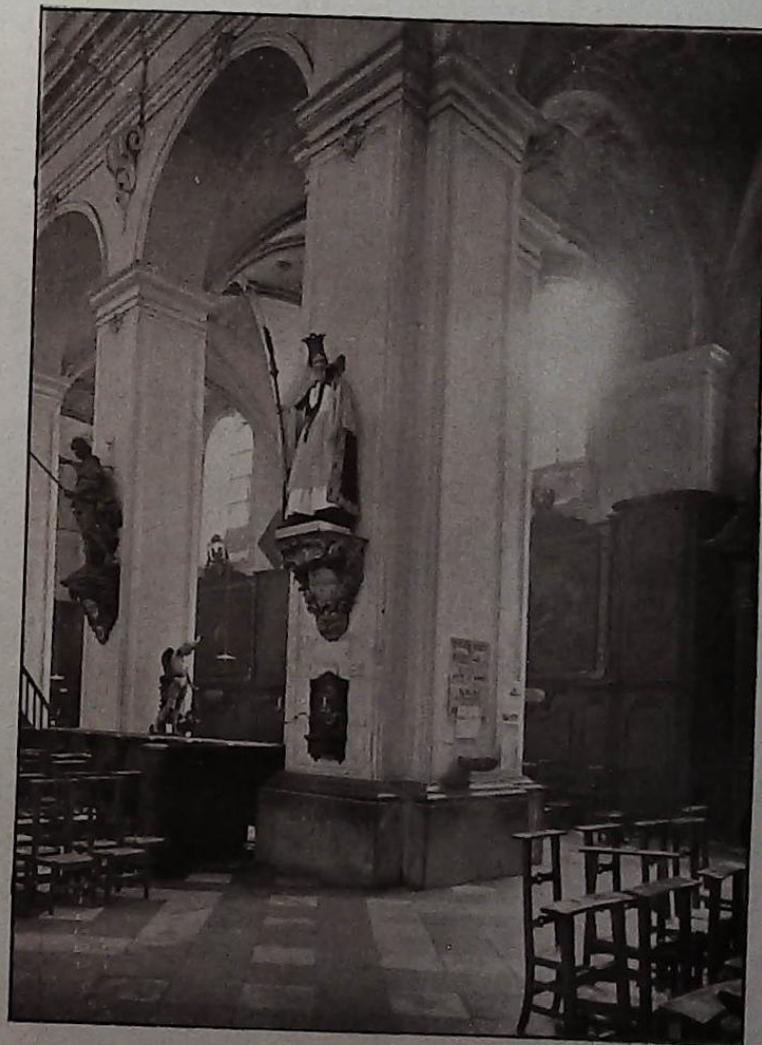
L'ours et le renard étaient bons compagnons. Le renard s'était introduit une nuit dans l'enclos d'un éleveur d'abeilles et s'était délecté de miel. Le lendemain il y revint mais constata qu'une trappe avait été placée devant les ruches. Il décida son ami l'ours à l'accompagner, après lui avoir vanté le butin en perspective. Arrivé près d'une des ruches le renard s'approcha en ayant soin de ne pas toucher à la trappe; l'ours, par contre, y donna en plein. Le renard s'enfuit. L'ours eut bien de la peine à se dégager et y laissa l'épiderme de ses joues et de ses pattes. Le renard lui dit le lendemain : « Vous êtes rasé de frais, êtes-vous allé au barbier? Mais où donc avez-vous oublié vos gants? »

L'ours et le renard.

L'ours et le renard avaient comploté de voler des raisins à une treille bien garnie. Comme l'ours sait grimper, il escalada la vigne, mais les branches cédaient sous son poids. Pour le soutenir le renard prit un bâton pointu et l'enfonça dans le derrière de l'ours qui ne savait plus descendre. Le propriétaire arriva et l'ours fut rossé d'importance.

Le renard et le matou.

Le renard s'était introduit dans un poulailler et y avait fait bonne chère. Il voulut y revenir le lendemain, mais il vit qu'une trappe y avait été placée. Il dit à son ami, le matou, qu'il y avait de magnifiques souris en cet endroit et le matou y alla mais fut pris dans la trappe. Le renard alors entra dans le poulailler, y mangea plantureusement et partit ensuite, lais-



Le pilier de Sainte Gertrude dans la Collégiale de Nivelles.



La statue de Sainte Gertrude dans la Collégiale de Nivelles.

sant son ami dans sa fâcheuse position. Le lendemain matin, le propriétaire vint et rossa maître Tijbaert au point qu'on le crut mort. Le matou, plus tard, raconta l'aventure au renard en disant qu'on avait fait les préparatifs de l'enterrement, mais que, s'étant réveillé à temps, il s'était enfui en toute hâte.

Le comique dans ces trois fables se base sur le contraste des sentiments successifs. M. Bergson rétrécit trop le champ du comique lorsqu'il dit qu'il s'adresse à l'intelligence pure.

Voici une farce où le comique est d'ordre plus complexe :

Le paysan et son âne.

Un paysan menait un âne. Celui-ci, à un moment donné, s'arrêta et le paysan eut beau le battre, il refusa obstinément d'avancer. Un passant demanda au paysan ce qui était arrivé. Le paysan répondit que l'âne ne voulait plus marcher. « Attendez, dit le passant, je le ferai courir. » Il tira de sa poche une bouteille de térébenthine, souleva la queue de l'âne et versa sous celle-ci le contenu de la bouteille. L'âne s'emporta et le paysan derrière lui. Mais l'âne allait trop vite. Le paysan revint et dit au passant : « Faites-moi ce que vous avez fait à mon âne, sinon je ne le rattrapperai jamais. »

Le comique réside en ceci : la volonté du paysan de faire avancer son âne, conception et désir qui se détruisent brusquement par ce contraste que l'âne part plus vite que ne le veut le paysan. Puis l'ajoute, par l'assimilation que le paysan fait entre lui-même et l'âne et qui est une contradiction que les auditeurs du conte saisissent à l'instant.

Les récits ci-dessus doivent être rangés dans la catégorie du comique par méprise que Voltaire a surtout eu en vue lorsqu'il chercha à définir le comique (1).

Je noterai encore ce récit bruxellois où la réponse finale amène le comique, dans un ensemble plutôt macabre :

On avait demandé à un savetier, esprit fort, de veiller un mort. Il y avait consenti et avait apporté ses outils. Il se mit à travailler et à chanter. En pleine nuit, le mort se réveilla et dit : « Quand on veille, on ne chante pas. »

Le savetier prenant son tranchet donna un coup de plat sur la figure du pseudo-défunt et lui répondit : « Quand on est mort, on ne parle pas. » Et il reprit son travail.

Le comique réside surtout dans la contradiction insoluble

(1) Préface de *l'Enfant Prodigue*.

qui existe dans la réponse du savetier : il parle, donc il n'est pas mort, il parle, dit le savetier, mais il est mort et la bien-séance exige qu'il le soit. Qu'en pense le pseudo-mort?

L'exemple suivant indique bien le comique que dégage une contradiction entre l'image préparée par tout un système d'idées coordonnées et l'image perçue ensuite. Plus le contraste entre les deux sera grand, plus l'imprévu le sera et plus le rire sera intense, au moins chez les âmes rudes.

Le curé qui prêche du saint Esprit.

Un curé des environs de Louvain prêchait au sujet de la descente du saint Esprit sur les apôtres. En ce moment, sa servante circulait sur le faux-plafond au-dessus de l'église qui servait de grenier à la cure et y faisait assez de bruit. Le curé dit, au cours de son prêche : « Ecoutez! l'Esprit-Saint est là. » A ce moment, la servante ayant fait un faux pas passa entre deux gîtes et naturellement ses jupes se retroussèrent. « Priez, mais ne regardez pas, cria le curé à ses ouailles, car la lumière vous aveuglerait. »

La finale est un quiproquo. Le système mental qui s'est disloqué en réalité et qui est censé subsister encore dans l'esprit des paroissiens, ne peut se concilier avec l'idée du curé, mais assez bien avec ses paroles. Cet antagonisme qui existe surtout dans l'esprit de l'auditeur du conte, fait qu'aucun des deux systèmes ne peut se résoudre et porte au rire. La nouvelle idée suggérée par le curé et qui est d'ailleurs en rapport avec ce qu'il avait dit, est disloquée dès sa naissance puisque l'auditeur sait déjà ce qui s'est passé en fait.

Rappelons encore une fois à ce propos la condition essentielle du comique : c'est qu'aucun sentiment de sympathie assez intense ne se porte vers la servante et aussi que le sentiment de la pudeur n'intervienne pas pour empêcher l'évocation des images mentales nécessaires à la production du comique.

Mais en général, on n'y regarde pas de bien près, comme on n'est d'ailleurs pas très sensible à la pitié ou à la sympathie quand il s'agit d'êtres que le populaire n'aime pas ou qui n'ont même qu'une simple supériorité sur lui.

L'histoire ci-après, d'esprit comique, nous paraît même plutôt barbare.

Le curé et l'archange.

Une nuit, les cloches de l'église se mirent à sonner et l'on entendait dans le clocher une voix qui chantait : « L'archange

Gabriel, envoyé de Dieu, vient chercher le curé avec tout son argent. »

La servante réveilla son curé, qui se rendit à l'église, où le bedeau, déguisé en archange, le fit entrer dans un grand sac, après avoir mis l'argent à part. Il porta le curé sur ses épaules jusqu'aux abat-sons, puis il lui dit qu'il allait prendre son vol. Alors le bedeau laissa tomber le curé en dehors de la tour et partit avec l'argent. (Linden.)

La suivante, un peu moins féroce, ne manque cependant pas d'une certaine cruauté.

Le sot qui taille sa haie.

Un homme très vaniteux de son intelligence taillait sa haie avec une serpette au lieu de le faire, comme d'habitude, avec les grands ciseaux. Un étranger qui passait par là, lui dit : « Vous êtes un malin! » L'autre, prenant la chose au sérieux, fut fier de la remarque; il alla chez des voisins et leur demanda : « Comment cet homme peut-il savoir que je suis malin? » Il reprit son travail mais par maladresse s'enfonça la pointe de la serpe dans le front. Il gémit et cria. Les autres en rirent.

Le récit qui suit, a un fond réel qui est certainement basé sur une méchanceté commise envers une personne abhorrée à cause de son renom de sorcière. Je le donne parce qu'il est intéressant au point de vue folklorique :

La sorcière punie.

A Cortrijk-Dudzel, on s'est gaussé longtemps d'une sorcière de l'endroit. Elle n'avait que deux ou trois vaches, mais cependant produisait du beurre en quantité telle qu'elle l'amenait au marché par brouette. Par contre, plusieurs fermiers des environs ne savaient pas obtenir de beurre. C'était la sorcière qui l'enlevait à mesure de la production. Un fermier mit du purin dans sa baratte et le fit battre, puis il la fit nettoyer et attendit. Quelques heures après, la sorcière qui n'avait pas de puits, vint chercher seaux d'eau sur seaux d'eau, et le fermier lui en demanda la raison. « C'est, répondit-elle, qu'une de mes filles a laissé tomber du son dans la baratte et que cela est bien difficile à nettoyer. »

Rappelons incidemment que ce procédé, employé pour exorciser la baratte, était connu de Luther et approuvé par lui dans ses « Propos de table ».

Le rôle de l'ironie et du rire, comme dans les récits précédents est souvent destructif; on se moque de ce que l'on craint, de ce qui s'impose et de ce qui est totalement ou partiellement antipathique, et par là on accroît ou l'on s'imagine accroître, par le contraste, la valeur de sa propre personnalité, en affermissant son amour-propre. C'est pour cela notamment, comme M. Ueberhorst l'a écrit, que nous nous moquons d'un défaut d'autrui quand nous savons que nous ne l'avons pas (1). Le rire répond en bien des cas à un sentiment de supériorité (2).

Le rire en arrive souvent à être méchant et même sardonique et alors il nous ramène au point de vue de Platon, d'Aristote et de Hobbes.

C'est pourquoi, le rire d'autrui à nos dépens, est souvent insultant, car il est l'expression d'une dégradation que subit notre image en la personne des rieurs, et c'est pourquoi aussi le ridicule est si grave puisqu'il nous enlève notre valeur sociale et ainsi empêche notre action sur l'esprit d'autrui. Même un ridicule sans importance, un aspect risible dans la toilette ou dans l'aspect extérieur, suffit parfois pour déconsidérer quelqu'un.

Aussi l'esprit campagnard a-t-il souvent recours à ce procédé et cela de manière parfois brutale, comme dans le conte suivant recueilli à Linden :

Ponce, Pilate et Pierre.

C'étaient trois camarades. Pierre était un richard de l'en-droit, les deux autres étaient fils de paysan. Un soir, à l'occasion d'une beuverie, Pierre avait noirci la figure de ses deux amis sans qu'ils s'en fussent aperçus et il avait dit à tous deux de ne pas faire remarquer à l'autre qu'il avait la face noire.

Tout le monde riait dans le cabaret.

Pierre sortit du cabaret et s'accroupit tout près. Il fit sortir Ponce et Pilate et les amena sans qu'ils s'en fussent aperçus à s'asseoir dans l'ordure. Ils rentrèrent ensuite au cabaret où on les insulta.

Au matin ils rentrèrent chez eux. Ponce vit que sur le toit de sa maison des tuiles étaient défectives. Il alla pour les réparer. Sa femme le vit et se mit à crier qu'il y avait sur le toit un diable au visage noir et tout crotté. Quand il descendit il fut rossé d'importance.

(1) UEBERHORST. *Das Komische*, pp. 524 et suiv.

(2) Groos. *Einleitung in die Aesthetik*, pp. 378, 403 et suiv.

Quant à Pilate il rentra chez lui et se coucha. Pierre, pour le réveiller, amena son âne dans la chambre; l'âne se mit à braire et Pilate se réveilla en sursaut en disant : « Mon frère, est-ce toi? ».

Psychologiquement, le comique des déguisements, voulus ou non, réside dans la contradiction qui se manifeste entre l'aspect extérieur et le geste, mais ce contraste est évidemment plus intense quand le sujet ignore son aspect physique.

* * *

Le comique ne se limite pas à l'être humain, mais des animaux, des objets matériels peuvent être comiques, à condition que l'auditeur ou le spectateur puisse y projeter son entendement humain.

De cette nature est ce que fit un paysan de Linden à un cheval rétif. Un jour, il avait acheté un cheval, mais quand il l'attela il ne voulut pas tirer. Injures et coups de fouet étaient inutiles. Il usa d'un subterfuge. Il passa une chaîne autour du cou du cheval et fit tirer par un autre. Le cheval rétif dut marcher et traîner la charrette. Après plusieurs expériences de ce genre, il suffisait, quand le cheval refusait de marcher, de lui mettre la chaîne au cou pour qu'il marchât.

Le côté comique de la chose est l'illusion que l'on prête au cheval. Il semble qu'il croie que parce qu'il a la chaîne au cou il sera entraîné encore de force. Idée qui se détruit dans l'esprit de celui qui voit la scène ou l'entend raconter.

Généralement, lorsqu'un problème est résolu, on éprouve comme une désillusion, car le problème, suivant l'expression de M. Ewald, est situé plus haut que la solution (1). Ce qui arrive dans ce cas, c'est que dans l'esprit se forment successivement une série de petites hypothèses, quantité de solutions entrevues qui se disloquent brusquement lorsqu'on trouve ou que l'on apprend la solution.

Tel est le cas pour les devinettes ou charades de toute espèce, telles que les deux ci-après recueillies à Niel-sur-Rupel :

Boer in den hoek en scheet.

(Paysan dans le coin et pet.)

Er was nie gescheten en er is nie gescheten.

(On ne péta pas, et on ne pète pas.)

Boer in den hoek en scheet.

(Paysan dans le coin et pet.)

La solution est: le nom du chien est scheet (pet).

(1) *Grunde und Abgrunde*, II, p. 476.

Daer is een ding dat draagt het bloed en het heeft geen.
(Il existe une chose qui porte le sang et qui n'en a pas.)
Het maakt een spoor en ge ziet geen.
(Elle fait un éperon (sillon) et vous n'en voyez pas.)
Solution: le bateau qui transporte les passagers.

Du même ordre sont les allégories ou les paraphrases qui donnent à la question une ampleur de pure fantaisie et que la solution ramène à l'état très simple.

Un bon paroissien, un peu naïf, arrive un jour chez son curé et lui dit :

— Monsieur le curé, vous savez que je me suis marié il y a exactement cinq mois; or, ma femme vient de mettre au monde un gros garçon bien portant et bien vivant. Pourriez-vous Monsieur, le curé, me dire comment cela est possible?

Le curé, un moment embarrassé, réfléchit et, après quelques instants, dit à son naïf paroissien : « Ecoutez, mon ami, cela est très difficile à vous expliquer, mais je vous raconterai la fable que voici : Un jour, étant en chasse, j'aperçus un lièvre; vivement j'épaulai et je visai, mais avant que mon coup partit, le lièvre était abattu. »

— Mais, M'sieu le curé, interrompit le paysan, vous n'aviez pas encore tiré et le lièvre était touché?

— Oui, mon ami.

— Comment cela est-il possible?

— Un autre chasseur avait tiré avant moi.

(Bruxelles.)

* * *

Une dernière question : pourquoi le comique nous attire-t-il?

Dans la vie courante, ce n'est pas tant l'attention qui nous fatigue, comme l'ont dit certains écrivains, puisqu'en fait nous sommes presque constamment attentifs, que les phénomènes nous plaisent ou nous déplaisent. Mais ce qui nous fatigue, au point de devenir pénible, c'est l'effort continu d'assimilation, surtout dans le domaine rationnel, rigide et sans liberté et qui prend aisément l'aspect d'une contrainte; ce qui nous fatigue et nous ennuie, c'est le rétrécissement que nous imposent les convenances sociales et notre vie professionnelle, lorsqu'elles ne répondent pas complètement à notre caractère.

Par contre, cette formation de systèmes de faible intérêt, sans grande cohésion logique et sans grande intensité de sentiment, est facile et sans fatigue. Elle est même souvent une réaction

contre cette contrainte de la vie et la dislocation de ces systèmes constitue une détente de l'effort et semble mettre en liberté une certaine tension nerveuse qui, physiologiquement, se résout dans le rire. Le comique est parent du jeu sous ses divers aspects en ce qu'il est une activité désintéressée (en principe tout au moins) et en tous cas sans autre utilité qu'un exercice facile et non imposé.

Comme le jeu aussi, il demande une certaine prédisposition d'esprit : il faut que nous soyons d'humeur joviale pour goûter le comique ou le jeu. Pour le comique, tout ne dépend pas des images que l'on perçoit, il faut que nous voyons, à ce moment-là, le monde d'une façon légère et indifférente; un état d'esprit sérieux, observateur de la vie sociale ou émotivement sensible, prédispose très peu au comique et lui laisse peu de place. Ceci nous dit pourquoi le rire est bien plus fréquent en société que chez un homme isolé.

Socialement, le rire et le comique ont surtout pour rôle de montrer de manière plaisante que certaines choses ou certains êtres qui paraissent grands et importants sont, dans la réalité, sans valeur (1). Malheureusement, dans la grande majorité des cas, l'esprit critique fait défaut et le rire détruit ou égratigne aussi bien les créations du génie que la production la plus banale.

PAUL HERMANT.

Le vieux Nivelles.

A. — Les anciens fossés.

Les *vieux fossés* ou *grands fossés*, très souvent cités dans les vieux chirographes, entouraient entièrement la ville (1). Du fait qu'on les mentionne au faubourg de Mons et au faubourg de Charleroi, il est permis de soutenir qu'ils aboutissaient des deux côtés à la *Dodaine*.

Si donc, comme on peut le supposer, ils constituaient, dès le principe, un ouvrage de défense, l'hypothèse qu'ils avaient simplement pour but de mettre à l'abri d'une attaque la partie

(1) LIPPS, *Aesthetik*, I, p. 365; HÖFFDING, *Psychol.*, p. 468. VOLKELT, *System der Aesthetik*, II, pp. 343 et suiv.

(1) Cartulaire de Nivelles transcrit et annoté par Jos. Buisseret et Ed. de Puelle de la Nieppe. *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, tome IV, p. 251.

nord-est de la ville (2) n'est pas soutenable. Moins encore peut-on admettre qu'ils auraient fait partie du système de défense auquel se rattachaient les fortifications qui ont subsisté jusqu'au commencement du XIX^e siècle (3).

A la lumière des vieux documents il a été possible de déterminer d'une façon très approximative le tracé des *vieux fossés*.

Il partait de la *Dodaine*, traversait la *ruelle spiritus sans* (4), passait devant la *Tourette* (5), coupait le *chemin hors la porte montoise*, descendait par le *pré Malbot* (6) et le *pré de Warchomont* (7) vers les *Guillemins* (8); contournait ceux-ci en longeant les terres de la *Falize* (9); se rapprochait du *Moulin brûlé* (10) pour monter vers *Saint-Soyre* (11) d'où il se dirigeait

(2) WAUTERS. *Géographie et Histoire des communes belges*. Ville de Nivelles, p. 3, col. 1.

(3) Lebon, « Nivelles, ses fortifications et les sièges que cette ville a soutenus », *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, tome IV, p. 261.

(4) *Chirographe*, 10 mai 1430. Preit et terres condist *Spiritus Sans* seant huers del porte montoise joindant au courthil au montoise rue et rallant tout oultre seloncq la ruelle *Spiritus sans* et as *vies fosses*.

(5) *Chirographe*, 15 janvier 1459. Nouveau style. Maison et tenure hors la porte montoise seant aux *vies fosses* contre la *Tourette*.

(6) *Chirographe*, 1er juillet 1468. Maison hors la porte montoise entre les deux bauves joindant dun costet aux *Viez fosses* et par derrière au preit *Malbot*.

(7) *Chirographe*, 24 décembre 1438. Maison hors la porte montoise tenant à *Vies fosses* et au preit *Warchomont*.

(8) *Chirographe*, 14 novembre 1599. Les *Vieux fosses* qui sont tout du long joindant au pasturage du monastere des *Guillemins* et aussi cultre partie des dits *Vieux fossez* qui passait parmi le couvent de ces religieux qui estoit ci devant houblonier.

(9) *Chirographe*, 24 mai 1416. *Fosses erbues* tenant par desous ale terre del *Falize* au chemin du preit Colart Quarmial et par derrière au chemin Chercaule.

(10) *Chirographe*, 20 janvier 1416. Moulin dou *Bruile* tenant dun costet aux *Vies fosses* de le ville et daultre ale ruelle qui vat del rue de *St-Syre* ale *Thinne*.

(11) *Chirographe*, 7 octobre 1525. Maison empres la portelette de *St-Soire* joindant au *Vieux fosses*.

Chirographe, 15 mai 1545. Maison et jardin à *St-Soire* joindant du haut aux *Vieuls fosses* et du bas à la ruelle qui mainne du *Beguinage de St-Soire* aux *Poulées* et du tiers à la ruelle des *Poulées* qui maine aux *Vieux fosses* et du quart au jardin des *beguines* du dit *St-Soire*. Un preit joindant du hault aux *Vieux fosses* et du bas au cimetière du dit *St-Soyre*.

vers *Sottriamont*, parallèlement au chemin du même nom (12) pour descendre à travers le *fief de la Neuve Rue* (13) et remonter vers *Gouthail* (14) et de là, en passant derrière *Robelet* (15) et le *Moulin du Charnier* (16), aboutissait au chemin *Al Saul* non loin de la ruelle qui longe la ferme *Del Saul* (17) pour finir vraisemblablement à la *Dodaine*.

Les *vieux fossés* qui étaient couverts d'herbe, avaient une largeur de 60 pieds. Ils appartenait à la Ville qui eut souvenant à les défendre contre les empiétements des propriétaires voisins (18). Cela provenait très probablement de ce que ces *vieux fossés* étaient loués pour de très longs termes : quatre-vingts ans parfois (19). N'eut-elle pas toujours raison contre ces empiétements ou vendit-elle les fossés par partie au cours des siècles? Toujours est-il qu'en 1599, elle n'en possédait plus que deux culées à *Robellet* et une autre le long des *Guillemins*, lesquelles furent vendues pour lui permettre de faire face à la taxe de 5,546 livres 2 sols arthois, dont elle fut frappée par les Etats de Brabant, pour sa participation dans les subsides accordés à S. A. l'archiduc Albert (*Annexe*).

(12) *Chirographe* 28 septembre 1485. Pasturaige gissant enviers *Sottriamont* joindant dun costet aux *Viez fossez* de le ville et ale ruelle qui vat al fontaine aux tonniaux.

(13) WAUTERS, *supra* (2).

(14) *Chirographe*, 12 avril 1458. Maison seant *leglise dou Goutaill* joindant dun costet al dite eglise dautre au courtilh qui fut *Girart Hastin* et dou tierch a *Pierard Bodart* et allant tout parmi les *Viez fosses* jusques al ruelle *Pierart le Blanque* et allant tous jus jusque al *Thienne*.

(15) *Chirographe*, 24 octobre 1554. Jardin seant empres la fontaine *Robelet* par devant a rue qui vient de l'hôpital de *Robelet* à la porte du *Charnier* et par derrière aux *Vieux fosses* de le ville.

(16) *Chirographe*, 4 janvier 1554. N. S. — Maison gisant au *Charnier* joindant aux *Vieux fosses*.

(17) *Chirographc*, 10 mai 1430. Maison et tenure estant al *sauch* deviers les *Vies fosses* tenant de larche, en loinecq ale ruelle qui va au vivier del *Karite*.

(18) Compte de la ville de Nivelles. Année 1543 (fonds *Pirard*), p. 48. *Payet* pour avoir este a lavocat et procureur del ville a cause des *Vieulx fosses*... 32 sols.

Id. a maistre *Rollant* advocat et a M^r *Jehan*... procureur pour avoir escript nos raisons dopposition contre *Nicolas Beaufort* a cause de son preit par où passe les *Vieulx fosses* a chacun 6 s. 5 d.... 12 sols.

(19) Chambre des comptes n° 31225. Année 1552. Reçu des *warifays* et auleuns *vieux fosses* assencys le terme de 80 ans ici pour la 9^{me} année 8l 9s 6a.

A partir de cette époque, il n'est plus fait mention des *vieux fossés* dans les comptes de la ville.

Les derniers vestiges subsistèrent du côté de *Saint-Soyre* où on mentionne encore leur existence en 1670.

ANNEXE.

Sachent tous que par devant eschevins cy bas denome estans les trois membres de la ville de Nivelles deument assemblez representant la generalité de la dite ville at este recorderz que en lan 1598 et 99 avoient este de la part des estatz de brabant envoyez diverses tauxes a la charge de la dite ville portant a la somme de cinq mil cinq cent quarante six livres ij sols arthois pour en partie furnir a diverses subsides extraordinaires accordez a son alteze pour lentretenement du camp et comme nestoit donne moyen pour le trouver fut force lever partye par taxe capitale sur toute le generalité des bourgeois. Mais comme par ce il estaient attenez fut encoire force trouver partie par prest et interest et aultrement outre quoy restoient encoire bone somme a trouver Et pour ce les dictes membres restoient unanimement accorde le iij daoust 99 de vendre les comunes places et rentes appartenantes a la dicte ville tant pour parfurnir la dite reste que pour rendre les deniers de sia prins par preste et interest. Pourquoi pooir faire la dite ville aussi avoist obtenu le XIII^e de novembre ensuyvant lettres doctroy de leurs Altezes Archiducqz au conseil de Brabant et ensuyvant le dite pouvoir les dits membres ont illecq confesse quil vendoient a frere Nicole Preterbu prieur des Guillemins tout tel droit et action que la dite ville avait ou avoir pouvoit a certaines parties quelz tenoient de sia de la dite ville jusquesa revocation enclose eus heritaige dudit monastere sy comme les vieulx fossez qui sont tout du loing joindant au pasturage dudit monastere d'outre costez au pretz quy fut Quentin de Lasnoy. Et aussy aultre partie des dites vieulx fossez que passait parmy leur heritaige qui estoit cy devant lublonier. Puis encor quelque partie prins ens leur heritaige hors la porte de la chaudes rue pourquoy ils payoient quatorze sols par anrem encoire queleque droiet a leur petit vivier de leau pourquoy ilz rendoient iij patar pour en joyr le dite prieur et le couvent tant des dicte fossez que du rendaige (qui demeurera extainct) a tousiour heritablement sans ce que la ville y poroit cy apres plus rien pretendre sinon deux chapons de ij patars puce quil seront tenu payer heritablement a la dite ville. Ceste vente faicte moyemant aussy certaine somme de deniers de IIIIxx six que le dicte prieur en at payet comptant de laquelle il demeure quiete et toute sans fraude. Ainsy faicte et passe ens lassemble des dits membres. Present Nicolas Deste et Jacques Roland pour ce requis quy avoient pour compaignon eschevins et qui dont recorde par ensemble a Pierre Posty, Walraut de Gillobo, Robert henrion, Nicolas Charlet et franchois Danis et comme mayeur Paul Roels. Ce fut fait le XIX^e de novembre 1599.

Au dos: « Pour le ferme aux Guillemins de Nivelles. »

B. — Collégiale de Nivelles. — Pilier Madame Sainte-Gertrude.

Au moyen âge déjà, il se trouvait, comme aujourd'hui, dans la collégiale de Nivelles, une statue de sainte Gertrude, revêtue de l'habit de chanoinesse (1). Elle était placée contre un pilier qui avait nom de *pillier Madame Sainte Gertrude*.

Est-ce le même que celui où se trouve la statue actuelle? Nous ne pouvons préciser.

C'était là qu'on invoquait et honorait plus spécialement la sainte. La preuve, c'est que le chapitre, lorsqu'il était capitulairement assemblé, c'est-à-dire lorsqu'il avait à prendre des décisions de principe ou à débattre de graves questions d'intérêt, y faisait brûler un cierge pendant toute la durée de la réunion, afin d'obtenir les lumières de la sainte.

A ce pilier était attachée une fondation connue sous le nom de *des pouves malades du pillier Madame Sainte Gertrude*, fondation dont l'origine devait être très ancienne si l'on s'en rapporte au cartulaire du chapitre noble de Nivelles (2), où il est fait mention d'une décision de juillet 1322, « donnant à cense pour « le profit et l'utiliteit des *malades dou piler Madame Sainte Gertrude de Nivelles* une maison et tenure séant au marchiet « et avec une graingne qui siet près de la dite tenure. »

Nous n'avons rien rencontré concernant les conditions d'admission des malades ni sur la nature du mal dont ceux-ci venaient implorer la guérison auprès de sainte Gertrude.

Les renseignements que nous possédons, nous les avons puisés dans les comptes de la fabrique de la collégiale déposés aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles (3)

Une fois admis aux bénéfices de la fondation, les malades étaient placés — jusqu'à guérison ou décès — dans une chambre dite *loge, maison ou chambre des malades*, sous la garde d'une femme qu'on appela d'abord *meire dou Grand Moustier*, ensuite *mère des malades*. Certains y séjournèrent l'espace de quarante

(1) Payet pour huer le Keuvrechier et tous autres pièces (souplis) de M^{me} Sainte Gertrude, 4 1/2 pl.

— pour des esplings, 1/2 pat.

— al mere des malades pour avoir mis à point limaige de M^{me} Sainte Gertrude au Piller, 7 pl.

(Archives ecclésiastiques, Nivelles. Eglise collégiale de Sainte-Gertrude. N^{os} 2142-2143.)

(2) *Supra*, n^o 1417.

(3) *Supra*, n^o 2142-2144.

jours (4), cependant que la durée normale de présence ne devait, semble-t-il, pas dépasser quinze jours (5).

Outre les soins qu'ils recevaient, on leur accordait *en aumosne et pour Dieu*, une certaine somme d'argent (6).

A partir de 1473, on trouve dans les dits comptes des postes sous la rubrique suivante : « Donner aux glisiers pour avoir « sonneit au miracle fait al prière Madame Sainte Gertrude à « un pouve homme au piler. » Il semblerait que ce ne devait être qu'en cas de guérison que pareil fait se produisait. Or, on trouve, dans ces mêmes comptes, d'autres postes où il est question « de miracles faits à des malades qui mouraient au « piler » (7).

On se demande, dès lors, en quoi pouvaient bien consister ces miracles.

Les trépassés étaient enterrés aux frais de la fondation (8).

Cette institution commença à périliter vers la fin du xv^e siècle. Elle tombe tout à fait en désuétude après 1540, année au cours de laquelle se présenta le dernier malade.

* * *

« Le jour de la feste de Lelevation Sainte Gertrude ont fait « la procession dans l'église; s'il y avait *malades aulx piller* on « dirait *Te Deum* devant la procession » (9).

* * *

Il existait également à la collégiale un *bénéfice* ou *chapellenie* à l'autel de Sainte-Gertrude qu'on dit au *Pilier* (*supra*, n° 2187).

* * *

Mère des malades. — La mère des malades dont l'emploi était à la collation du chapitre, avait pour mission de garder les malades et d'entretenir la chambre. Elle recevait de ce chef un

(4) Pour avoir ale pauve femme qui gisoit en la chambre des malades l'espasse de six semaines, 42 pl. (*supra* n° 2143).

(5) Ale mere des malades pour avoir servit un pouvre homme au pilier pendant l'espasse de quinze jours *accoustumes*, 21 pl. (*supra* 2142).

(6) Donneit pour Dieu au dit pauvre malade, 9 pl. (*supra* 2142).

(7) Payet aux glisiers pour avoir sonnet pour ung miracle fait alle prière M^{me} Sainte Gertrude a un pauvre malade qui mourut au piler, 5 pl. (*supra* 2142).

(8) Payet pour le vassiaux delle laquelle trépassat le trente sixième jour, 6 pl. et au fosseur qui fit la fosse, 4 patars (*supra* n° 2143).

(9) *Supra*, n° 2126

gage dont l'importance variait selon son temps de présence à l'église (1). Pour toute autre prestation, il lui était alloué une rémunération spéciale (2).

Dans le principe, elle ne résidait pas constamment dans la dite chambre, mais par décision du chapitre, en date du 25 août 1505, elle fut autorisée à s'y établir « à demeure jusqu'à rapiau « du capitre » (3).

Elle avait aussi l'entretien des effets d'habillement de « l'imaige » de sainte Gertrude (renvoi I ci-dessus).

* * *

Chambre des malades. — La chambre des malades se trouvait accolée à la collégiale du côté des alloirs vers le marché (1). On y avait accès de l'intérieur de l'église (2). Elle était couverte d'ardoises ainsi que les privées y annexées (3). Ses dimensions devaient être assez grandes vu que cinq malades s'y trouvèrent parfois réunis (4).

Comme nous l'avons vu, l'entretien de la chambre incombait à la mère des malades; celui des privées aux églisiers (5).

On ne trouve nulle part trace de cette chambre sur les plans de la collégiale, datant du xviii^e siècle, qui se trouvent aux Archives générales du Royaume (6).

(1) Payet al meire du Grand moustier pour son salaire, 120 pl.

— al mere des dits pouves pour avoir servy en terme de ces présents comptes l'espasse de 9 1/2 mois à XIII plz le mois monte VIxx, XIII pl. (*supra* 2142).

(2) Payet a Maroie Pan d'argent pour 9 journée à refaire les lis, linches, saerges et aultres choses sur la cambre des malades, à 4 pl. le jour, 36 pl. (*supra* 2142).

(3) *Supra* non 1432.

(4) Payet a Gilliaert le scailteur et à son valet pour avoir ouvret sur la cambre des malades sur les privées et sur les allois desceure les privées... 36 pl.

— pour avoir fait une fenestre en la parois regardant sur le marchiet pour avoir lumière sur la montée (*supra*, n° 2142).

(2) Payet pour un verailh al huysse des malades par dedans l'église (*supra* 2142).

(3) Payet pour 1 milhiet deschaille pour couvrir la laye des malades (*supra* 2142).

(4) Payet pour cinq pouves malades stissant au pilar M^{me} Sainte Gertrude à chacun 11 patars... 551 p. (*supra* 2142).

(5) Payet as 2 glisiers pour nettoyer et lassiet fort les privées des malades ceste année, 1 couronne de hollande, 37 patars.

(6) *Supra* n° 2101.

Lampes dou pilleir Madame Sainte Gertrude. — Dans le principe, deux lampes étaient allumées devant le pilier Madame Sainte Gertrude (1). En 1499, on en supprima une. Celle qui fut maintenue ne brûla plus que pendant les nuits des samedis, des dimanches et des fêtes (2). Les rentes qui servaient à leur entretien disparurent des comptes en même temps que celles affectées au service des pouves malades du pilier.

Dans la suite, on ne fit plus usage que des chandelles qu'on allumait journallement au salut et chaque fois que le chapitre était assemblé (3).

Les églisiers avaient la charge d'allumer ces luminaires. Ils recevaient de ce chef un salaire qui s'élevait à 12 plaques en 1426 (4) et à 4 pat. 8 d. en 1558.

AIMÉ BRULÉ.

Notre valet de ferme brabançon au siècle dernier.

(Traduction.)

C'était un type dans la vie rustique de nos ancêtres et, bien que de par sa condition et sa sphère d'activité il fût condamné à végéter dans les couches les plus humbles de la société, il était néanmoins, il y a une cinquantaine d'années encore, un membre actif, une chose indispensable dans le milieu familial de nos fermes brabançonnnes. Le plus souvent sa carrière sociale se forma dès son enfance en sa qualité de vacher de ferme (« Koetter » dans certains villages du Payottenland); grandissant parmi le bétail et au milieu des champs et de la libre nature, il n'eut guère l'occasion de fréquenter l'école rudimentaire de son temps et, hère illettré, était ainsi appelé à traîner sa vie de labeur comme valet chez les fermiers de sa contrée. L'état social et les conditions de vie du temps de nos ancêtres étaient d'ailleurs de nature à empêcher l'émancipation de nos

(1) Payer a Collart le glesier pour son salaire d'allumeir les 2 lampes, 12 pl. (*supra*, n° 2142).

(2) Payet pour la lampe devant le crucifix ardant nuitz jour, pour deux autres lampes estant devant Notre Dame et une devant M^{me} Sainte Gertrude ardants fiestre etc. (*supra* 2142).

(3) Pour allumer les chandelles du pillier toutes quantes fois que le collège est ensamble et journallement au *Salve*, 4 p. 8 d. (*supra*, n° 2144).

humbles habitants du plat-pays et la lutte pour l'existence était telle chez les campagnards non aisés que dès leur tendre jeunesse les enfants eurent à pourvoir eux-mêmes à leur propre entretien et, à cette époque, il n'existait pour cela d'autre ressource pour eux que l'emploi de vacher ou de valet dans les fermes; il ne leur était donc pas accordé d'aspirer à une situation plus normale ou plus élevée dans la société. Rien d'étonnant dès lors que l'éducation, le caractère et les mœurs s'en ressentirent profondément et que, jusqu'à une époque peu reculée, l'état d'arriération chez beaucoup de nos vieux paysans resta si patent.

Telle fut la situation au siècle dernier qui fut donc aussi un siècle de dur labeur pour le modeste habitant des campagnes et de cette situation les influences sont encore manifestes de nos jours dans nos villages flamands.

A cette époque les fermes constituèrent pour ainsi dire l'unique ressource qui permit au pauvre de s'assurer l'entretien quotidien et de lutter contre l'âpre misère. On les vit bâties généralement à proximité des ruisseaux, le long de larges chemins de terre ou de drèves ombragées et elles parurent gigantesques à côté des misérables chaumières, véritables taudis, que nos populations ouvrières des campagnes habitaient. Il y a un siècle et qu'au moyen de futaie et d'arbrisseaux divers elles parvinrent à protéger contre les vents et les intempéries. L'argent était rare en ces temps, les salaires infiniment bas et les bénéfices à la fin de l'année étaient tout aussi insignifiants pour le fermier que pour le paysan; il en résulta fréquemment que les domestiques autant que les animaux de la ferme furent les premières victimes de l'avarice du maître et dans mainte métairie la nourriture était si maigre à la table des valets et des servantes que bien souvent ceux-ci, au moment de venir offrir leurs services, posèrent leurs conditions sous le rapport de l'alimentation. Il n'existait pas moins une franche affection entre le maître et les domestiques dans nos fermes brabançonnnes d'alors et il n'était pas rare de voir un de ceux-ci passer sa carrière entière chez le même fermier.

En notre Payottenland il était d'usage, au siècle dernier, que le domestique se mit en condition d'année en année et pour prendre service à la mi-juillet; quelques-uns s'engagèrent aussi à la Chandeleur et au 1^{er} mars, mais la convention entre le fermier et le valet se fit généralement un certain temps à l'avance et l'accord devint exécutoire pour les deux parties par

la remise au futur serviteur d'un don qu'on appelait « arrhes » ou « denier à Dieu ». Sous le régime hollandais ce denier à Dieu s'élevait à un florin et plus tard de deux à cinq francs belges; pour les servantes il consistait en une pièce de toile permettant la confection de deux chemises ou de deux tabliers. L'engagement consacré par l'acceptation du denier à Dieu avait une valeur telle pour le domestique qu'il ne se serait jamais permis de renier sa promesse; lorsqu'un cas de force majeure l'empêcha cependant de faire honneur à sa parole, il n'eût pas omis de restituer l'argent au fermier. S'il arrivait que des domestiques peu scrupuleux se soustrayaient aux obligations découlant pour eux de l'acceptation du denier à Dieu et se permettaient donc d'entrer au service d'un autre patron, nonobstant l'engagement qu'ils avaient pris, ils perdirent toute estime et toute confiance chez les fermiers de l'endroit et furent généralement refusés par la suite dans les fermes où ils vinrent offrir leurs services.

L'usage de la remise de ce denier à Dieu existait déjà au cours des siècles précédents et il en est fait mention notamment dans les ordonnances ou règlements d'alors qui devaient assurer la bonne intelligence entre les maîtres et les domestiques. Nous lisons ainsi dans une ordonnance du troisième jour de mai 1665 :

Quiconque s'est engagé comme domestique et n'entre pas en service, sera frappé d'une amende de 6 florins, moitié pour le Seigneur et moitié pour son maître, et devra en outre restituer à ce dernier le denier à Dieu qu'il avait reçu.

Sauf que le domestique qui rapporte le denier à Dieu endéans les vingt-quatre heures de la réception de celui-ci et renonce ainsi à son engagement, sera dispensé de la peine ci-devant.

Pareillement le maître qui ne dénonce pas, endéans les vingt-quatre heures, l'accord qu'il avait conclu avec un domestique et ne consent néanmoins pas par la suite à le prendre en service, se verra confisqué du denier à Dieu et sera frappé en outre d'une amende de 6 florins, à attribuer comme ci-devant.

(Traduction du texte flamand.)

Dans les fermes de quelque importance il existait toujours deux espèces de domestiques : les valets d'écurie et les manouvriers, et parmi eux on distinguait le premier valet d'écurie et le premier manouvrier ou domestique en chef.

En règle générale, chaque ferme possédait autant de valets d'écurie qu'elle comptait, selon son étendue, de couples de chevaux. Le premier valet était désigné par le fermier mais

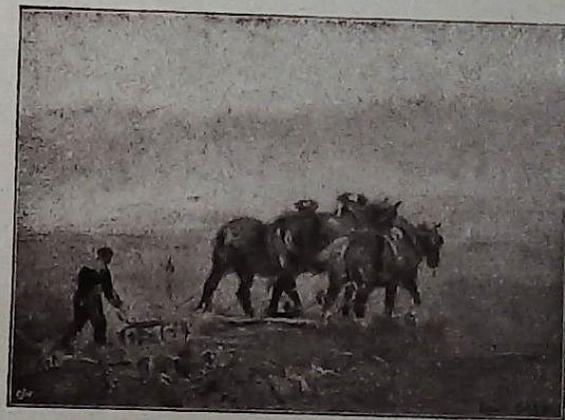


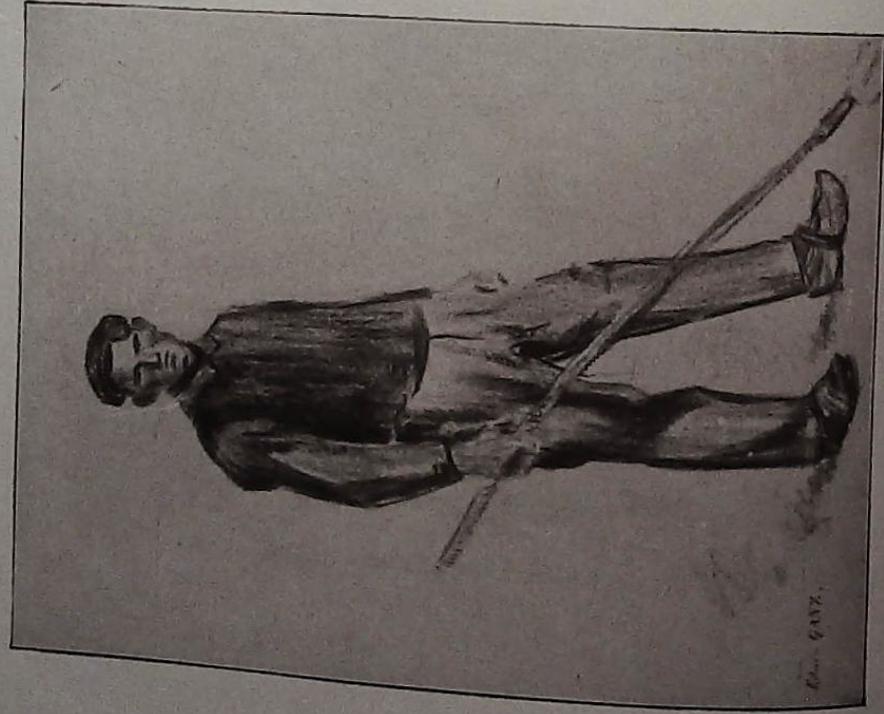
Tableau d'Edwin Ganz.

La terre.

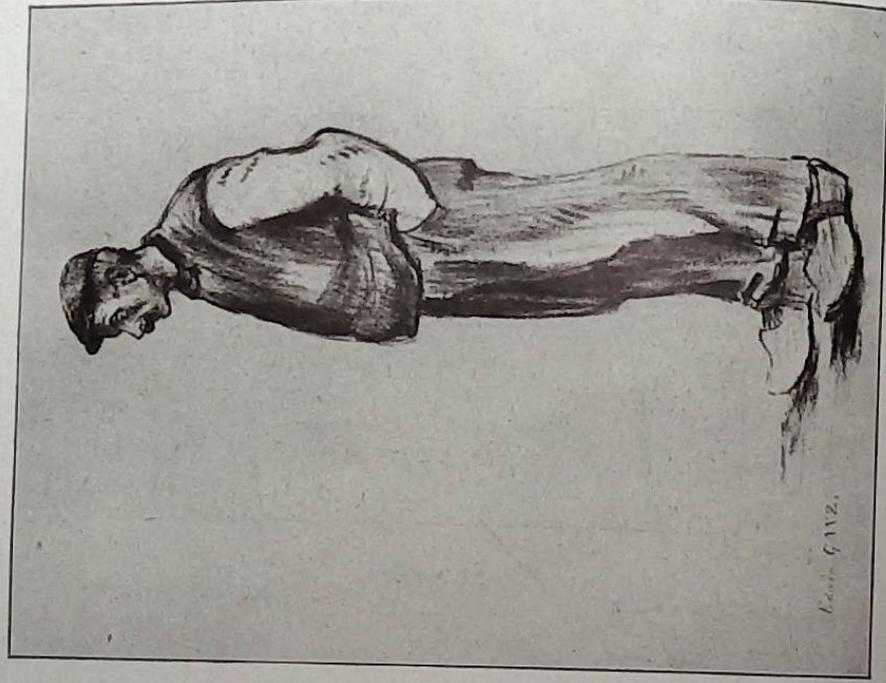
(Collection Vanparys).



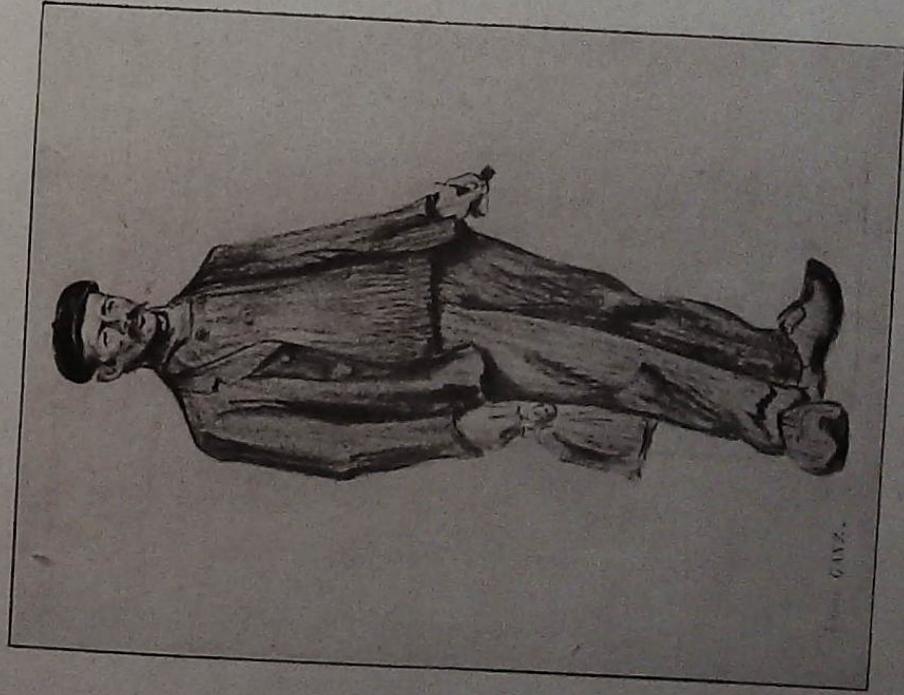
Vers la foire aux chevaux, d'après Edwin Ganz.



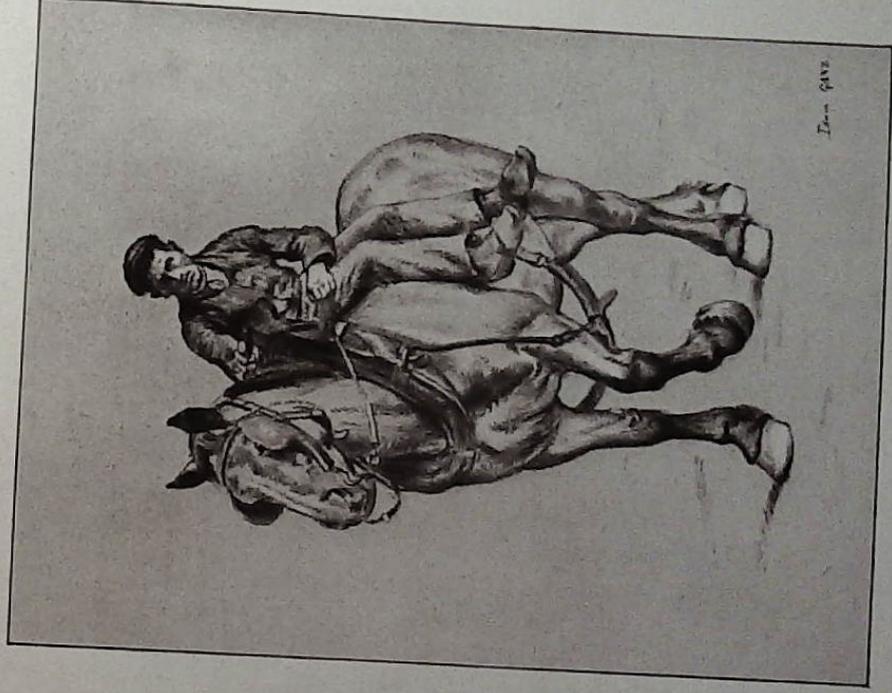
Valet de ferme. (Dessin d'Edwin Ganz).



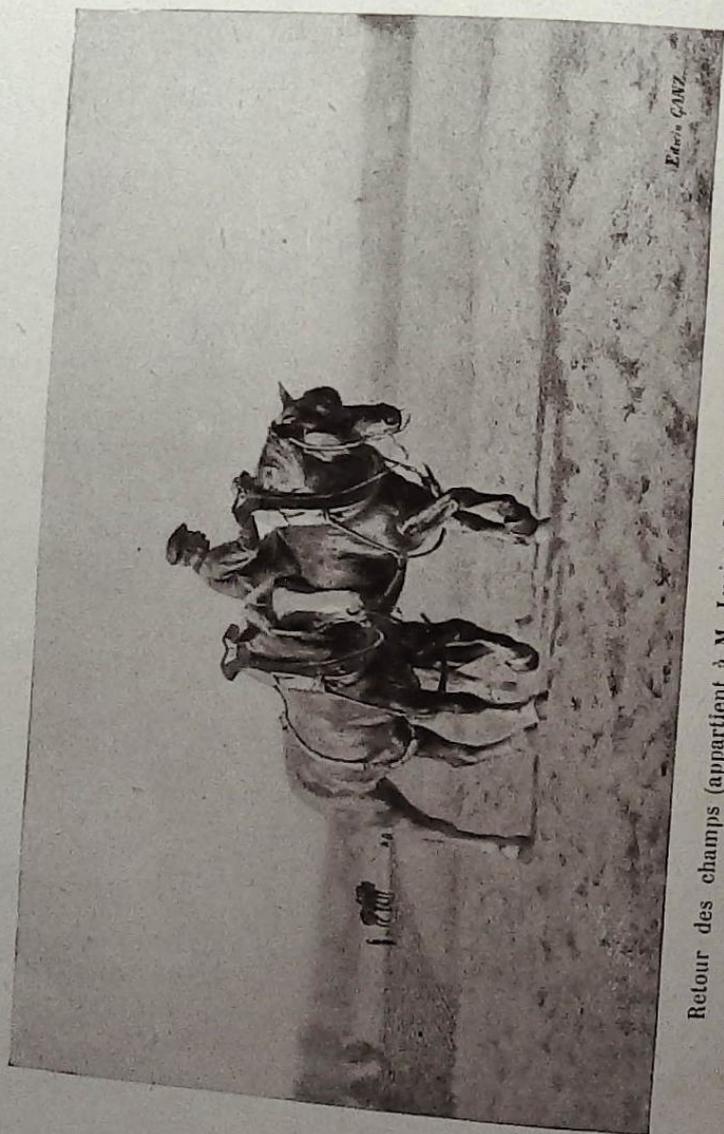
Le rustre (collection Vanparrys). Dessin d'Edwin Ganz.



Ouvrier rural (appartient à M. Jules Destrec). Dessin d'Edwin Ganz.



Chemin faisant. Dessin d'Edwin Ganz.



Edwin Ganz
Retour des champs (appartient à M. Lucien Pourbaix). Tableau d'Edwin Ganz

devait, avant de conquérir son titre, se soumettre à une épreuve par laquelle il avait à montrer son expérience et ses connaissances dans l'art de labourer la terre : sur une parcelle plane et passablement étendue on fixait, à l'une des extrémités, un bâton avec une feuille de papier blanc au sommet, et de l'autre extrémité opposée l'aspirant premier valet d'écurie devait labourer dans la direction du jalon. C'était une des plus flatteuses recommandations pour ce valet d'avoir montré qu'il était apte à labourer en ligne droite et qu'il était par conséquent digne de son nouveau grade. S'il avait fait preuve d'une telle adresse que la bande labourée était impeccablement droite, il était l'objet des éloges des fermiers et valets de l'endroit et il n'était pas rare de voir ceux-ci venir admirer ce coup de maître au cours de leurs promenades dominicales.

Comme premier valet d'écurie il avait droit aux deux plus beaux chevaux de trait et aux deux plus beaux harnais; il avait le commandement sur ses compagnons, leur indiquait leurs besognes et réglait leurs occupations au champ; en un mot, il était le vrai conducteur des travaux de labourage. A cette époque le valet d'écurie était spécialement préoccupé du soin des chevaux qui lui étaient confiés; c'étaient ses meilleurs amis et pour eux il volait maintes fois son maître dans le coffre à avoine et dans le garde-manger. Il plaçait tout son amour-propre dans une impeccable et gracieuse présentation de ses bêtes et dans l'éclat des parures en cuivre qui ornaient leurs harnais.

Et cependant, les gages de ce dévoué serviteur étaient insignifiants et la législation d'alors ne songea guère à régler ses heures de travail. Lui-même ne se souciait d'ailleurs pas de plus de bien-être que celui de pouvoir manger à sa faim, d'avoir quelque argent pour l'entretien de ses vêtements et, exceptionnellement, un très modeste argent de poche pour ses dimanches; au surplus, finissant généralement ses jours dans les fermes comme célibataire, il n'avait pas d'autres besoins.

Vers le milieu du siècle dernier, les gages de notre valet d'écurie brabançon s'élevèrent de 80 à 120 francs par an, gages qui, dans les années ultérieures, atteignirent graduellement 200 francs.

Un misérable bac de quelques planches clouées à l'une des parois de l'écurie lui servait de couche; une paille ou un vulgaire sac rempli de cosses de colza avec quelques couvertures de cheval usagées dans lesquelles habituellement une

armée de puces attendaient leur victime, c'était tout ce que pouvait espérer ce pauvre travailleur après une journée de dur labeur. Dès le point du jour il quittait déjà sa couche pour nourrir ses chevaux et procéder à leur toilette et, en été, pour entamer les travaux des champs à cinq heures; dételant vers neuf heures, il ramenait ses bêtes à la ferme, leur donnait la nourriture et les mettait au repos. Lui-même se procurait du pain et de la bière à la cuisine et se rendait à l'écurie où il prenait son déjeuner; après-midi il retournait aux champs pour en revenir vers six heures et donner les derniers soins à ses chevaux.

Le manouvrier, dans nos fermes brabançonnaises, était un domestique externe qui habitait le village soit avec sa famille, soit avec ses parents et qui se rendait journellement à la ferme pour y vaquer à ses occupations. Il était chargé de tous les travaux autres que ceux de labourage, tels que faucher, moissonner, battre en grange, cuire le pain, baratter et tout autre travail manuel à exécuter dans la ferme ou aux champs. Son salaire était fixé par journée et durant la première moitié du siècle s'élevait de 4 à 5 sous en hiver et un peu plus en été; au cours de la dernière moitié il gagnait de 7 à 8 sous en hiver et un franc en été.

Le premier manouvrier, ainsi que nous le disions plus haut, était le domestique en chef de la ferme; il donnait ses ordres à tous les autres membres du personnel, réglait leurs occupations et possédait la pleine maîtrise à leur table; il avait la charge de couper le pain et de tirer la bière destinés à être emportés au champ ou à la grange; indiquait la place de chacun à table et récitait les prières d'usage avant et après les repas. Personne ne se serait permis d'entamer un plat avant le domestique en chef et ne serait resté plus longtemps à table que lui; il était d'usage cependant que tout bon chef s'arrangeât de telle sorte et mangeât si lentement que ses compagnons disposassent toujours du temps suffisant pour vider le plat commun sur lequel les mets étaient servis à cette époque.

Il jouissait cependant d'un privilège qu'il avait soin de ne jamais négliger: lorsque dans nos anciennes fermes, dont les pavements des cuisines étaient toujours en pente douce vers la barbacane (petite ouverture dans le mur pour l'écoulement des eaux) on plaçait au milieu de la table le grand plat commun de pommes de terre et qu'on les arrosait de sauce, celle-ci s'écoulait naturellement dans le plat du côté où la table s'abais-

sait, et il se faisait que précisément à cet endroit le domestique en chef avait réservé sa place!

La nourriture préparée en ces temps dans nos fermes pour le personnel était ordinairement très maigre et insuffisante, et les domestiques eurent fréquemment recours à toutes espèces de ruses pour tromper leurs maîtres ou pour leur faire sentir leur mécontentement, et il nous est resté à ce sujet maint conte et parfois d'amusantes anecdotes. Egalemeut des dictons du siècle passé sont restés populaires pour confirmer qu'à cette époque les domestiques de ferme n'eurent pas à se louer de la nourriture. Nous donnons ici celui qui, au Payottenland, est cité encore par les vieilles gens :

Aux servantes ainsi qu'au chat
On procure maint bon plat,
Mais au chien et aux valets
On ne donne qu'à regret!

(Traduction.)

A l'arrière-saison, c'est-à-dire depuis le début d'octobre et aussi longtemps que la température le permettait, il était d'usage dans toutes nos fermes qu'au crépuscule les valets d'écurie conduisaient leurs chevaux à la prairie ou aux champs de trèfles, pour les ramener à l'écurie vers onze heures. C'est de cette époque qu'il faut entendre conter les vieux valets pour se faire une idée de la superstition et de la puissance d'imagination qui régnèrent en ces temps chez ces gens naïfs. Ils soutiennent encore avec la plus profonde conviction que durant ces nuits ils virent maintes fois le monstre « Kleudden »; qu'ils le portèrent sur leurs épaules lorsqu'il sauta à l'improviste dans le cou ou que, croyant revenir à cheval à la ferme, ils étaient assis sur le monstre et que celui-ci, avec un éclat de rire ironique, les déversa au milieu du fumier ou de la fosse à purin. Le loup-garou, les fantômes, les feufollets, ils les virent des centaines de fois et on remplirait un volume à narrer tous les contes qui sont conservés au sujet de ces esprits malfaisants dans les villages de notre Ouest brabançon.

Dans son étude sur le monstre Kleudden (1), le Dr Poedt expose combien les circonstances du moment, les mœurs et l'arriération des campagnards impressionnables contribuèrent à cette époque à entretenir chez certains êtres les croyances superstitieuses et les fascinations.

(1) Voir *Folklore brabançon*, 1^{re} année, page 133, et 2^e année, page 49-81.

Outre ses occupations journalières à la ferme et aux champs, chaque saison apportait aussi ses anciens usages et ses plaisirs pour le personnel domestique et avait ses jours de fête et de divertissement fixes, qui furent pour les habitants simples de ce temps l'unique distraction dans leur étroite vie rustique.

Après le Nouvel An et les Trois Rois, la Chandeleur fut pour eux le premier jour de fête et de repos de l'année et amena la première modification dans les heures de travail du personnel de la ferme : « A la Chandeleur il fait clair de six à six », dit-on encore couramment de nos jours dans tous nos villages et, bien qu'elle ne corresponde pas toujours à la réalité, cette expression dérive directement de l'ancienne coutume, qui fut en usage dans les fermes brabançonnnes, et qui imposa les heures de travail de six à six, avec l'aide de l'antique lanterne, aux manouvriers, qui passaient la plus grande partie de l'hiver à battre les grains dans la grange de la ferme. Ainsi qu'il est dit ci-dessus, la Chandeleur fut également le jour où certains domestiques furent libérés de leur contrat de louage, et d'aucuns en profitèrent pour exiger une majoration de gages de leur fermier. De là le proverbe que nous entendîmes souvent au Payottenland :

« A la Chandeleur l'alouette commence à s'élever et à chanter. Dût-elle pour cela sauter d'une motte de terre sur l'autre. Et ce jour aussi le domestique peut contraindre son maître. » (Traduction.)

L'usage voulut ainsi que le salaire d'été fût payé au manouvrier à partir de la Chandeleur.

Peu après suivait le Mardi-Gras, qui fut l'occasion pour les valets de ferme d'un après-midi de liberté qu'ils mirent à profit pour parcourir le village, le fléau sur l'épaule, et aller souhaiter le Carême aux portes des principales habitations dans le but de recevoir quelque pourboire. De nos jours, ces coutumes ont totalement disparu dans nos campagnes. Dans la plupart des fermes on préparait des crêpes de farine de sarrasin le soir du Mardi-Gras, et c'était pour le personnel ouvrier l'occasion de se délecter une bonne fois à ce vieux mets brabançon, d'autant plus que durant toute la période de jeûne qui s'ouvrait, les repas allaient être réduits et que les estomacs des domestiques se sentiraient mis à une rude épreuve. Pendant tout le Carême la cloche du travail sonnait à onze heures au lieu de douze, et en dehors d'un léger déjeu-

ner qu'ils pouvaient prendre vers huit heures, ils avaient à patienter si longtemps pour le frugal repas de midi.

Avec les premiers beaux jours du printemps, qui métamorphosent si soudainement nos campagnes, venait le Dimanche des Rameaux, et l'on voyait nos paysans et nos valets de ferme se rendre aux champs après la grand'messe et dans l'après-midi pour y planter la branche de buis béni dans les champs de blé afin d'appeler la bénédiction sur les récoltes et de préserver celles-ci des orages et toutes espèces d'adversités.

Pour une grande partie des valets d'écurie brabançons, et principalement pour ceux des environs de Bruxelles, les journées de Pentecôte étaient, au siècle passé, une vraie festivité parce que c'était pour eux l'occasion d'honorer leur illustre patron, saint Guidon.

Saint Guidon, patron des valets d'écurie et des voituriers, est encore de nos jours fêté chaque année, à la Pentecôte, à Anderlecht et, bien qu'en nombre beaucoup plus réduit, nous voyons encore ses protégés y prendre part à la célèbre procession. Ceux qui sont inscrits dans la confrérie promettent de ne jamais injurier leurs chevaux ni de proférer des blasphèmes contre eux.

Dans la première moitié du siècle, cette procession fut si assidûment suivie par les valets d'écurie qu'il nous est resté à ce sujet une supplique en vers par laquelle, dans les fermes brabançonnnes, les valets sollicitèrent de leurs maîtres la permission de pouvoir y prendre part à cheval.

Cette supplique a été reproduite jadis par « Eigen Schoon » :

O maître, écoutez donc mon humble propos,
Je me sens, Dieu merci, tout gaillard et dispos,
Accordez-moi, de grâce, votre permission
En l'honneur du Seigneur et du grand Saint-Guidon
Si je puis, ô mon maître, je file tout droit
Pour Anderlecht, pour Anderlecht!

(Traduction.)

Petit à petit nos valets d'écurie se sont notablement désintéressés des fêtes de vénération de saint Guidon et bientôt il ne nous restera plus que le souvenir du caractère original de cette procession jadis si célèbre.

La veille de la Saint-Pierre, nos valets interrompaient à nouveau leurs occupations journalières à la ferme pour par-

courir les rues dès le crépuscule, faisant claquer le fouet, et pour rejoindre ensuite les groupes assemblés autour des feux qu'on allumait dès l'obscurité à différents croisements de chemins du village. On approchait ainsi de la mi-juillet, époque à laquelle la plupart des domestiques de ferme se réengageaient pour un nouveau terme chez les fermiers, et, plus tard, durant la période d'hiver, ils observèrent la coutume de la Saint-Eloi pour aller régler le compte de leur maître chez le maréchal du village, alléchés par le pourboire et le pot de bière qui, selon un usage ancien, leur revenaient à cette occasion. Le jour de la Saint-Thomas, ils n'auraient pas négligé d'enfermer le fermier et la fermière et ils ne les laissaient sortir qu'après avoir obtenu la promesse formelle de recevoir le soir de la bière et des crêpes ou des beignets à l'eau.

Et ainsi approchait de nouveau la fin de l'année et s'écou-
lait, au siècle dernier, la modeste existence de nos valets de
ferme brabançons qui, non instruits de conditions de vie
meilleures, traînèrent leur vie de misère jusqu'au jour où, du
haut de la tour du village, la cloche des pauvres annonçait
aux habitants qu'un de ces humbles venait de passer à trépas.

EV. DE PADUWA.

* * *

EDWIN GANZ.

Edwin Ganz, l'artiste peintre qui a eu l'amabilité de nous prêter les clichés de ses œuvres illustrant cet article, n'est pas un inconnu pour la plupart de nos lecteurs.

Ses succès comme peintre animalier, ses portraits de soldats sont suffisamment connus pour qu'il nous soit permis de ne pas insister sur un talent qui classe Edwin Ganz parmi les meilleurs peintres belges de notre époque.

Edwin Ganz nous montre ici une nouvelle face de son art; les types d'ouvriers brabançons que nous reproduisons ci-haut témoignent, en même temps que de ses grandes qualités de dessinateur, d'une réelle subtilité d'observation et d'une parfaite connaissance de nos mœurs locales.

Notre-Dame de Hal et les Athois.

Le grand serment des arbalétriers d'Ath comptait parmi les nombreuses confréries qui, sous l'ancien régime, participaient à la procession de Notre-Dame de Hal. Ainsi que nous allons le voir, leur rôle n'y était pas des moindres.

Les arbalétriers, reconnus, en 1325, par Guillaume le Bon, qui fixa leur nombre à vingt et un, s'étaient mis sous l'invocation de saint Roch. Armés de la lourde arbalète, ils portaient un brillant costume écarlate. Au nombre des privilèges que le comte de Hainaut leur avait accordés, était le droit de porter l'épée en tout temps.

Cette institution militaire rehaussait l'éclat des fêtes locales, figurant à la procession d'Ath avec son géant *Goliath* (1).

Suivant une coutume aussi pieuse qu'ancienne, dit De Boussu (2), ils allaient tous les ans à la procession de la ville de Hal, pour y porter la *Vénérable Image de la Très sainte Vierge, au nom des Magistrats d'Ath, qui s'y étaient engagés pour, et au nom du Seigneur, Comte de Hainau.*

L'entrée des Athois à Hal se faisait en grand cérémonial. Le bailli, le mayeur et les échevins se rendaient à cheval à la rencontre des arbalétriers et les recevaient hors la porte de la ville. Ils les conduisaient ensuite à l'hôtel de ville et ils les traitaient fort honorablement à diner.

Les arbalétriers faisaient don d'un manteau à la Vierge, d'un chaperon au bailli et d'un autre chaperon au concierge de l'église (3). La madone, revêtue de sa nouvelle parure, leur était confiée pour être portée à la procession.

De Boussu ajoute que les guerres mirent fin à cet usage; mais nous savons que cette honorable mission fut disputée aux arbalétriers d'Ath par leurs confrères tournaisiens qui obtinrent, le 17 août 1666, une ordonnance du conseil privé de Philippe IV, destituant les Athois de leur privilège.

M. VAN HAUDENARD.

Infiltration de mots flamands dans le wallon.

M. Picalausa nous envoie la liste de mots suivants, relevés dans le wallon parlé aux environs de la frontière linguistique, du côté de Jodoigne. Il note en parallèle les expressions flamandes correspondantes.

(1) Le géant *Goliath* a été conservé: le quatrième dimanche d'août, il figure avec *Madame Goliath* et d'autres géants au cortège annuel de la *ducasse*.

(2) *Histoire de la ville d'Ath*, p. 129 (Mons, 1750).

(3) *Archives de la ville d'Ath*, Mossarderie, 1456, fol. 45. *Ofr. Bertrand, Histoire de la ville d'Ath*, p. 370, note 1 (Mons 1906).

Série de mots flamands introduits dans le wallon parlé dans les localités du Brabant, voisines de la frontière linguistique.

A. — Mots flamands qui sont passés dans le wallon sans différence de prononciation :

Flamand :	Wallon :	Français :
Bier.	Bir'.	Bière.
Blaftuur.	Blaftûr.	Contrevent.
Doxaal.	Doxâl'.	Jubé.
Fel.	Fèl'.	Impétueux.
Flauw.	Flauw'.	Faible.
Fuziek.	Fusik ou fisik.	Fusil.
Geweer.	Gue-wèr'.	Fusil.
Kapot.	Kapot'.	En pièces, mort.
Karaf.	Karaf'.	Carafe.
Kastrol.	Kastrol'.	Casserole.
Klok.	Klok'.	Cloche.
Manier.	Manîr'.	Manière.
Masker.	Masque.	Masque.
Pioen.	Pioun'.	Pivoine.
Ramenas.	Ramonas'.	Raifort.
Riool.	Riol'.	Rigole.
Schabrak.	Chabrak'.	Châle en laine.
Spreeuw.	Spré-w'.	Sansonnet.
Sterfput.	Sterfput'.	Sterfput.
Stokvisch.	Stockfis'.	Stockfisch.
Wesp.	Wesp' ou was'.	Guêpe.

B. — Mots dont la prononciation diffère quelque peu de la prononciation wallonne :

Boekweit.	Bouquett'.	Sarrazin.
Breekijzer.	Bré-câch'.	Pied-de-chèvre.
Kajuit.	Ca-iut'.	Cahute.
Draaivat.	Drauvat'.	Tonneau tournant.
Drinkgeld.	Dringueill'.	Pourboire.
Geit.	Gat'.	Chèvre.
Jenever.	Gè-naif'.	Genièvre.
Gist.	Guiss'.	Levure.
Kaas.	Kass'.	Boîte.
Kampernolie.	Kam-per-nouill'.	Champignon.
Kardoen.	Kardon.	Cardon.
Kervel.	Kerv'.	Cerfeuil.
Klaver.	Klâf'.	Trèfle.
Kraan.	Krôn'.	Robinet.
Krom.	Kron.	Courbé.
Krombeen.	Kron-bin.	Bancaal.
Kuiper.	Keup'.	Cuivre.
Lip.	Lép'.	Lèvre.
Mand.	Mant'.	Manne.

Flamand :	Wallon :	Français :
Meisje.	Mes-kenn'.	Servante.
Mostaard.	Mous-târt'.	Moutarde.
Muts.	Mout'-ch'.	Bonnet de nuit.
Pastinak.	Pès-tè-nauch'.	Panais.
Plaag.	Plauk'.	Plaie (fléau).
Roos.	Roûs'.	Rose.
Schaal.	Chaul'.	Echelle.
Schalie.	Scaï'teux.	Ardoisier.
Schup.	Cheup'.	Bèche, pelle.
Seizoen.	Sai-so.	Saison.
Snuif.	Schnouf'.	Tabac à priser.
Spinage.	Spinauch' ou spinass'.	Epinard.
Spreken.	Sprek-ter.	Fransquillonner.
Spruit.	Sprautch' ou spruit.	Chou de Bruxelles.
Stal.	Staul' ou stanf.	Ecurie.
Strooi.	Strin.	Paille.
Strond.	Stron.	Excrément.
Stoof.	Stâf' ou situf'.	Etuve.
Tafel.	Tauf'.	Table.
Dakvenster.	Tak-vins'.	Fenêtre du toit.
Zweepen.	Zwè-per.	Fouetter.
Zuur.	Sûr.	Sûr.
Zavel.	Sau-vlon.	Sable.

C. — Mots qui ne présentent avec les mots wallons que certaines analogies :

Kookmoor.	Kok-mâr'.	Coquemar.
Schort.	Chou' ou scou.	Giron.
Trechter.	Trai-toué.	Entonnoir.
Steken.	Stit'tchi.	Introduire.

N. B. — La liste ci-dessus est susceptible d'être allongée. Nous faisons appel aux lecteurs du *Folklore Brabançon* pour la compléter (1).
OCT. P. C. L. S.

L'Œuvre de Peter Breughel au point de vue folklorique et brabançon.

Quand on considère la lignée des peintres primitifs flamands, on ne peut s'empêcher de remarquer l'originalité frappante de Breughel (2) et de lui assigner une place à part parmi ses contemporains et ses prédécesseurs. Tous ceux-ci, en effet, ont

(1) Voir ULRIX, *Germaansche Elementen in de Romaansche Talen*.
Edition de l'Académie flamande.

(2) Nous avons conservé l'orthographe moderne, b' que soit plutôt l'orthographe exacte au point de vue

puisé leur inspiration à la même source : l'histoire ou la religion. Ce sont là les deux grandes idées sur lesquelles pivote l'esthétique du moyen âge. Chez les artistes de cette époque, le paysage n'existe qu'à titre de décor conventionnel et abstrait; la peinture de genre n'existe pour ainsi dire pas. Parcourons l'œuvre des Van Eyck, de Bouts, des David : il est aisé de constater que leur réalisme et leur amour du détail ne s'applique pas à la vie sociale et populaire de leur temps.

Il existe, il est vrai, une école de peintres secondaires, Pierre Aertsens en tête, qui, à Anvers, réussirent quelques scènes de genre; mais ils s'attachèrent davantage aux scènes truculentes, aux belles carnations. C'est l'école qui, plus tard, s'épanouit avec Jordaens.

Tout autre est Breughel, et il faudrait se garder de la tradition populaire qui prétend voir en lui un amant de la dive bouteille et le peintre exclusif des noces et des kermesses. Il n'est pas uniquement l'ancêtre des Jordaens, des Teniers des Van Ostade; il est surtout le peintre le plus vrai, le plus profondément réaliste de son siècle.

Comme Jérôme Bosch, son maître, il s'applique d'abord à des conceptions chimériques, à des inventions grotesques, aux diableries, aux sabbats, aux tentations de saint Antoine et autres « crapuleries », suivant le goût de l'époque. On connaît d'ailleurs le rôle important joué par Satan et son intervention maléfique dans toutes les manifestations artistiques et littéraires du moyen âge. Bosch a porté cette extravagance si loin qu'il introduit des personnages grotesques jusque dans les tableaux religieux les plus sérieux et les plus graves. Breughel devait fatalement subir cette première influence.

Son voyage en Italie (1551) le détourne bientôt de cette voie. Il en rapporte une série de grands paysages, alpestres et autres, directement inspirés de la nature — chose déjà assez neuve par elle-même. Nous le voyons du reste, dans toute sa carrière, insurgé contre l'art italien et l'esthétique de la Renaissance, dédaigneux des formes conventionnelles et des conceptions mythologiques. Ses modèles ne sont point ceux des académies; il les cherche, au contraire, dans les documents authentiques et vivants, ceux qu'il a sous les yeux. Aussi, l'art de Breughel, dégagé de l'esprit mythologique et inspiré directement de son milieu, a la franchise et l'àpre saveur du terroir. De retour en Flandre et fixé à Anvers (1553), c'est là que durant dix années s'exerce sa verve réaliste et satirique à

laquelle nous devons des documents de première valeur, car Breughel est un réaliste qui ne néglige aucun détail. Son regard fouille et analyse tout ce qui exprime la vie de son époque dans ses manifestations plastiques.

C'est bien là ce qui le spécialise et le distingue parmi tous ceux de son siècle : son œuvre apparaît nourrie presque exclusivement du folklore. Son goût pour la notation directe, pour la scène réelle et vécue, aboutit à cette collection abondante de dessins, de croquis et d'estampes qui forme, dans l'art pré-rubénien, un coin pittoresque et attachant.

* * *

Ce sens folklorique est nettement marqué tout d'abord dans son célèbre tableau — un des premiers faits à Anvers — qui représente une « Scène de patinage » dans les fossés de la porte Saint-Georges. Puis ce sont de grandes séries de caractère cyclique, et que nous citerons par genre plutôt que par ordre chronologique, pour mieux éclairer les différents aspects de son génie. Encore ne citerons-nous que les mieux venus de ses dessins, c'est-à-dire ceux où la maîtrise de l'artiste égale les facultés de l'observateur et du moraliste.

Ce sont d'abord les séries de « paysages rustiques et champêtres » qui valurent au peintre l'épithète de « rustique ». On y trouve la représentation fidèle des sites et des occupations champêtres. A cette série il convient de joindre ses nombreuses « têtes de paysans », portraits, études, pochades et caricatures exprimant toutes les variétés de gras et de maigres, de doucereux et de chafouins, souvent avec des difformités, tumeurs, excroissances et verrues...

* * *

Puis c'est le cycle, le plus important de tous, des *Proverbes*, où l'artiste a symbolisé toute la philosophie populaire. Les dessins de Breughel, sur ce sujet, sont innombrables. Il faut citer, parmi les mieux réussis : *L'âne à l'école* (un âne reste toujours un âne), et le *Foin courant après le cheval*, expression courante désignant le « monde renversé ». Un tableau célèbre fut celui dénommé *Elk*, premier mot du proverbe « Chacun pour soi », exprimé par différentes mises en pratique de cette maxime égoïste. Puis ce sont *Les Aveugles*, montrant que « lorsqu'un aveugle en conduit un autre, ils tombent tous les deux dans le même trou ». A cette

série peut s'ajouter l'expression de différents contes populaires, entre autres celui du *Mercier pillé par les singes*.

Mais l'esprit des proverbes est traduit plus largement encore dans ses grandes compositions symboliques, comme les *Vices*, les *Vertus* et les *Péchés capitaux*. Celles-ci sont constituées suivant le procédé ancien, par un assemblage de scènes distinctes formant chacune un tableautin à part et groupées en une vaste synthèse. Chacun de ces tableautins représente le plus souvent un proverbe mis en action, comme par exemple dans la *Gourmandise* : un ivrogne se noyant dans un tonneau; ou dans l'*Orgueil*, un âne entêté refusant de passer une rivière.

A ce genre nous rattacherons sa vaste composition sur les *Jeux d'enfants* où nous voyons près de deux cents gamins et gamines se livrant à tous les jeux populaires de l'époque. Ce tableau constitue un réel document.

Dans ce cadre, plaçons aussi la *Dulle Griete* ou *Margot l'enragée*, type de la mégère infernale, symbole de la colère et de l'esprit de vengeance féminine, commère hargneuse, « hardie à défier l'enfer lui-même ». On y voit, entre autres scènes, des femmes tenant tête à une troupe de diables, et la commère, figure symbolique, se dressant l'épée nue et les yeux hagards, devant la gueule béante de l'Enfer vomissant des monstres et du feu...

Ainsi Breughel composait de véritables poèmes sur des expressions proverbiales, des fables et des dictons populaires, et cet art, issu du peuple et parlant au peuple, attirait à l'artiste la sympathie de tous. Breughel le rustique était aussi appelé « Breughel le drôle », car il trouvait souvent dans la représentation des contrastes une source abondante de cocasseries, de scènes drôlatiques et caricaturales. Telles sont le *Combat des tirelires contre les coffres-forts*, les *gras contre les maigres*, le *Carnaval contre le Carême*. Dans cette dernière composition se voient, entre autres détails pittoresques, des personnages portant des chandelles allumées sur des bâtons enveloppés de paille, suivant une ancienne coutume brabançonne et campinoise des dimanches de Carême.

Un troisième cycle est celui des fêtes, noces et kermesses, dérivant de la même esthétique et traité avec la même vigueur. En compagnie de son ami Frankert, l'artiste se plaisait à parcourir les villages campinois, à se mêler aux réjouissances pour y saisir le détail pittoresque et savoureux, y noter les

costumes des paysans, leurs attitudes, leurs fausses grâces et leurs contorsions... Il y a recueilli non seulement la série copieuse de ses portraits de paysans, mais encore le modèle de ses *Repas de noces* (sujet traité en plusieurs répliques); ses compositions d'ensemble intitulées *Fêtes de Saint-Georges* et de *Saint-Martin*, sa pittoresque *Kermesse d'Hoboken* et sa *Fête des Fous* (rondes, bransles, groupes de musiciens, etc.). Dans ce genre, on peut citer également la *Sorcière de Mallegghem*, opérant des guérisons sur une place publique, et extrayant la fameuse « pierre de tête » qui, suivant une antique croyance, était le signe de la folie.

C'est le groupement de nombreuses scènes de genre qui a été le procédé habituel de l'artiste; ce n'est que plus tard, et particulièrement pendant son séjour à Bruxelles, qu'il concentrera tout son talent sur une seule scène réduite à quelques personnages. Mais ici encore, c'est le même esprit de vérité et d'observation qui l'anime et le pénètre, bien qu'il ait produit dans la dernière période de sa vie, des tableaux à sujets religieux ou historiques.

* * *

Le mariage de Breughel, avec la fille de son ancien maître Pierre Coeck, eut pour conséquence son séjour à Bruxelles, où sa future belle-mère avait exigé qu'il vint demeurer pour le soustraire aux liaisons faciles et aux sorties joyeuses dont il avait contracté l'habitude à Anvers. La cérémonie eut lieu à l'église de la Chapelle, où le peintre devait être inhumé six ans après (1569).

Cette dernière période de sa vie fut marquée par une évolution vers les sujets graves et religieux (*Adoration des mages*, *Massacre des Innocents*, etc.) où il révèle une maîtrise plus profonde et un talent plus sobre et plus concentré. Mais fréquemment son inspiration va se retremper dans la vie réelle; il se tourne vers les humbles, les gueux et les mendiants (voir les *Culs-de-Jatte*, où il reproduit sur les costumes, la queue de renard ou de blaireau caractéristique); puis vers la vie rustique (le *Dénicheur d'oiseaux*, le *Berger fuyant le loup*, dans la bruyère aux lointaines perspectives); vers la scène de genre : *Rixes*, *Ivrogne reconduit à son domicile*, ou *Les Apiculteurs*, tableau dans lequel ceux-ci sont représentés sous le costume spécial et avec le masque qui les préservait des piqûres d'abeilles.

Mais l'œuvre la plus caractéristique de son séjour à Bruxelles est, au point de vue du folklore brabançon, le grand dessin intitulé : *Pèlerinage de Molenbeek*, où est représentée la procession d'épileptiques qui avait lieu tous les ans le jour de la Saint-Jean. On y voit cinq malades soutenus chacun par deux bourgeois, et se contorsionnant au son des cornemuses. Ceux qui franchissaient le pont du ruisseau en sautant et en dansant étaient, croyait-on, guéris pour un an du mal caduc.

Ce document unique n'eut pas seulement son importance artistique et folklorique, mais même médicale, puisque Charcot et Richer y ont trouvé des suggestions intéressantes concernant la pathologie nerveuse d'autrefois.

En résumé, ce qu'il est important de signaler au point de vue folklorique de l'œuvre de Breughel, c'est que celui-ci n'a point borné son esthétique à une apothéose des dypsomanes ou des truands, et qu'il ne fut point, comme d'aucuns l'ont représenté, un Jordaens bruxellois. Son œuvre retrace avec simplicité, et naïvement même, la vie des humbles dans toutes leurs occupations. Breughel est un réaliste sincère et profond, s'inspirant du fait, de la scène vécue, et qui pousse le respect de la vérité jusque dans les plus petits détails. Son œuvre abonde en documents relatifs à la plèbe campinoise et brabançonne, en détails locaux et précis qui ont une valeur, même historique; il a poussé, en outre, fort loin, l'expression du type et de la pensée populaires de son époque et de son milieu.

V. HALLUT.

Menus faits.

L'église de Huyssinghen. — Notes complémentaires à celles données par M. Dewert (1). L'église est l'œuvre du même architecte que celle de Tourneppe. Elles sont toutes deux de M. Demaeght. Celle de Huyssinghen date de 1896. La chaire de vérité n'est pas du xviii^e siècle, mais de 1856 et faite par Jacobs de Louvain, et a coûté 8,500 francs. Les deux confessionnaux relégués au fond de l'église sont effectivement du xviii^e siècle.

Tout le reste est nouveau. Le pèlerinage est très ancien et les archives du xv^e siècle parlent déjà du « *euwenoude bedevaart van Sint-Lenaerts te Huyssinghen* ». Nous comptons tous les ans de 20,000 à 30,000 pèlerins qui viennent de tous les côtés de la Belgique, tant des Flandres que du pays wallon. La population est flamande tout entière. Quant aux enseignes fran-

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 3^e année, p. 145.

çaises, je crois qu'il faut bien les attribuer aux nombreux pèlerins wallons, mais aussi à une sorte d'habitude de gens qui croient que le français est plus « chic ».

VERHEYDEN, curé de Huyssinghen.

Les Campinois au pèlerinage d'Hackendover. — Quand j'étais jeune, le jour même de Pâques, les Campinois se rendaient à pied à Hackendover-lez-Tirlemont (Saint-Sauveur comme disent les Wallons) pour y arriver vers 2-3 heures de l'après-midi, afin d'assister au « 13 maal » (13 fois). C'était une procession qui consistait à faire 13 fois, à pied, le trajet de Hackendover à une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame. Quand ces pèlerins passaient par la commune de Hauwart, les jeunes gamins venaient les voir passer et quand ils étaient passés de quelques mètres les gamins criaient ou chantaient :

Kempeneer boekwa-koek!!
Necmt nen bessem en slaat er oep.
(bezem: balai) (op)

Boekwa, lisez boekweit : blé sarrasin.

Oep : op, pour avoir la rime.

Dans la Campine on cultivait beaucoup ce blé, dont on faisait des crêpes.

J. VERMEYEN, Droeshout.

Pour ne pas être sous la domination d'autrui. — Anciennement, à Bruxelles, régnait la croyance que si, au cours d'un entretien et surtout d'une discussion, l'adversaire vous touchait une partie du corps, il fallait qu'à votre tour vous le touchiez à une partie du corps plus élevée; s'il vous touchait le coude, il fallait le toucher à l'épaule; s'il vous touchait l'épaule, il fallait lui toucher la tête, sinon il vous tenait en sa puissance. La coutume existe encore dans nos campagnes.

D'autre part, on croyait qu'il était dangereux d'accepter un cadeau d'un inconnu sans le payer ou sans donner quelque chose en échange.

Nous sommes désireux de recevoir des informations au sujet de ces coutumes et en général de tout acte qui met un individu sous la domination d'un autre.

Il est intéressant de recueillir les explications que les croyants en cette superstition donnent à son sujet et les commentaires qu'ils y ajoutent.

P. HERMANT.

Le chapeau buse. — Les railleries rapportées à la page 164 du bulletin n° 17, étaient courantes de mon jeune temps, à Nivelles, mais elles allaient aux porteurs du chapeau haut de forme, en wallon : *buse* ou *galine*, ce dernier qualificatif par analogie avec le bouchon dont on fait usage au jeu de bouchon, en wallon *galine*. De là les cris que l'on entendait au passage de pareil couvre-chef : « *buse dé bo!* » — « *galine dé cur!* » — tout fé « *galine!* ». Le dialogue suivant s'engageait parfois avec le porteur :

« *Avé vindu vo tchi?* »

— *Pouqué?*

— *Pouqué? pa c'qué voz avé s'galine su vo tiesse.* »

La barbiche. — Pour ce qui est de la raillerie dont était l'objet le propriétaire d'une barbiche, elle existait aussi à Nivelles.

Le poeffier. — Le « poeffier » s'appelait « pétrou » à Nivelles, « flouche » à Braine-l'Alleud.

A. BRULÉ.

Saints dans l'agriculture à Boutersem.

2 février. — A la Chandeleur, les pies placent la première branche de leur nid.

10 mars. — Saint Géry est le semeur d'oignons (ailleurs, c'est saint Grégoire).

25 avril. — Saint Marc, le planteur de fèves.

23 avril. — A Noduwez où saint Georges est le patron du village, celui-ci est le planteur de fèves.

29 juin. — Saint Pierre brise la racine du blé ; alors, il doit encore mûrir pendant des semaines et le paysan aiguisera la faux pendant six semaines.

— Sint Pieter breekt den wortel van het koren; dan moet het nog weken rijpen en de boer zal zes weken de pik slijpen.

21 juillet. — Sainte Madeleine est la semeuse des navets.

A la décapitation de saint Jean, enlevez alors la tête des chardons, et ceux-ci ne repousseront plus.

24 août. — Saint Barthélémy est le semeur du colza.

Du 15 août au 8 septembre, mettez les œufs en conserve.

10 octobre. — Saint Denis est le meilleur semeur, mais ne commencez pas plus de huit jours plus tôt, ni plus de huit jours plus tard.

C. BUVÉ.

La maison construite en une nuit à Vollezeele. — Un lecteur nous fait remarquer, à propos de l'article de M. De Coster: *La hutte congolaise de Vollezeele* (1), qu'il est assez étrange qu'une maison construite il y a trois siècles s'appelle hutte congolaise, alors que les explorations de Stanley dans cette contrée datent de 1879 environ.

Il est vraisemblable que cette mesure ne porte ce nom que depuis peu de temps. Il y a beaucoup de villages, d'ailleurs, ou des groupes de maisons éloignés, isolés, dans des endroits difficilement accessibles, ont reçu le nom de Congo.

Ce lecteur nous signale une autre confusion.

Le bourgmestre Abbeoos dont il est question dans cet article est mort au siècle dernier, et il est assez invraisemblable qu'il ait voulu faire abattre la maison construite en une nuit il y a trois siècles.

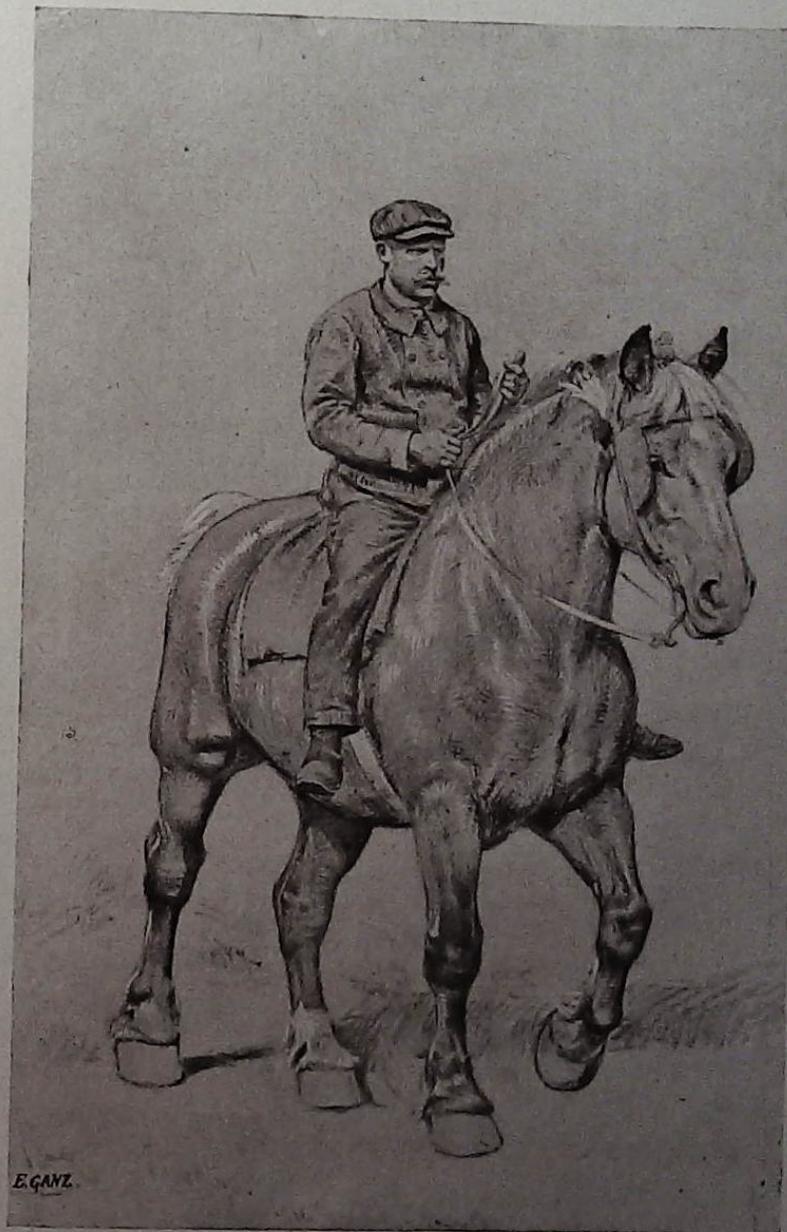
Chanson de tirage au sort. — M. Vermeyen, curé de Droeshout (Opwyck) nous communique la chanson ci-jointe que les conscrits chantaient dans cette région les jours de tirage au sort.

Ce que les enfants disent sur les doigts. — A propos de ce que les enfants disent sur les doigts (Bulletin *Folklore Brabançon* n° 17, p. 166), voici, à titre documentaire, une chanson (?) de Courcelles:

1. El' petit pourchat du Noé

Qui est si eras qu'in'sait pu (d'aller) router.

(1) Voir *Folklore brabançon*, 3^e année, p. 63-112-152-164.



Retour de la forge. Dessin d'Edwin Ganz.

Een en twintig twee en twintig drie en vier en vyf en zes en twintig
 Leven en twintig achte en twintig negen en twintig dertig
 aux armes, aux armes wy zyn de jongens van Le spold
 aux armes, aux armes wij zyn de jongens van Le spold

Chanson du tirage au sort dans le pays d'Opwyck.
 Communicquée par M. Vermeyon.

2. El bout'chi qui va arriver.
- 3 et 4 ensemble. Les deux coutchas qui vont d'aller.
5. Quwik, Quwik, Quwik...

Consécration de dons entre enfants. — En annotation de l'article:
 Le Folklore de Gaesbeek, n° 8, 2^e année, p. 81. Sanction de dons entre
 enfants. Voici les termes employés à Léau.

Gegeven blijft gegeven,
 Afsgenomen is gestolen;
 Trapken op, trapken af,
 Overmorgen kof af.

Là dessus les gamins se donnent deux coups de la main droite sur
 l'épaule et la poitrine.
 CH. PEETERS.

Perte d'une dent de lait. — Quand un enfant perd une dent de lait,
 il ne manque pas de la jeter par dessus la tête (il ne peut voir où sa
 dent tombe ni la rechercher) en même temps il dira:

Tandje, tandje,
 Muizen tandje;
 Jesusken, als-je-blieft,
 Krijg ik een ander tandje.

CH. PEETERS.

L'Épiphanie à Joloigne (1). — Dans le Bulletin de Folklore (2),
 j'ai publié, en regard l'une de l'autre, les deux chansons de quête
 suivantes:

Les trois rois d'Hollande
 Que vont à l'offrande.
 Que m'ont-ils donné?
 Les biens de l'osté (été).
 Dansez, plantez.

Les trwé Rwé demande
 Qui vont à l'offrande.
 Que demandez-vous?
 Le bien de l'auté (autel).
 Pi Dyé! Pi Dyé! (Part-Dieu).
 On ptu bók d'bounan, madam',
 su vo plé.

Joloigne (Brabant).

En rapprochant ces deux textes de celui qu'a publié M. Duchesne,
 je pense pouvoir interpréter ainsi ce dernier. Pour la première fois,
 je remarque que *Plantez!* qui ne signifie rien, doit être remplacé par
plenté, *plenté*, abondance, plénitude, du latin *plenitatem*.

Je lis donc : Les trwès Rwé demande

Que (forme ancienne pour qui) vont à l'offrande.

— Que demandez-vous?

— Dè bé de l'osté

Plenté, plenté.

Plein vosse mangeonne de blé,

Plein vosse guerni de fremint,

Plein vosse bousse d'argent,

Pi Dyé! Pi Dyé!

(1) Folklore Brabançon, 2^e année, n° 11, p. 232.

(2) Bulletin de Folklore, III. La Fête des Rois, par J. Dewert,
 p. 146, n° 62.

Des biens de l'été, plénitude, plein, etc.
Part-Dieu! Part-Dieu!

Il semble bien, par le texte du *Bulletin de Folklore*, que la *culotte Gomané* est une addition postérieure.

J. DEWERT.

La Chandeleur (1). — Mon ami, M. Ad. Mortier, s'est mépris en parlant des présages météorologiques que l'on faisait au « jour des chandelles ». On dit à Court-Saint-Etienne et aux environs: « Si l'solia là su l'auté, Phuvière è r'monte à tefô » [si le soleil luit sur l'autel (variante: sur les chandelles) Phiver remonte à cheval]. C'est une preuve de la limpidité de l'atmosphère, provenant le plus souvent d'un vent du nord, et, par suite, une présomption de gelée et de froid, comme l'indique le dernier dicton cité par M. Mortier.

Voici une pratique superstitieuse de ce jour, signalée à Ottignies et à Mont-Saint-Guibert: « On met les serins nicher ce jour-là pour avoir des jeunes qui chantent bien. »

Le nom wallon est fréquemment: *Tchand'leuse*. Il s'employait même dans le français officiel au XVII^e siècle ainsi que l'atteste ce passage d'une ordonnance d'Albert et Isabelle, du 18 février 1620, dans la coutume de Philippeville, p. 405 (2), 2: « Et sera le dict magistrat changé d'an en an, au jour de la *Chandeleuse* ou bien lendemain... »

Comme la Noël, le nouvel-an et les Rois, ce jour permet de marquer l'accroissement des jours, du moins à Ath (Hainaut: où existe ce dicton: *A l'œandlé, tout d'aller*, qu'on interprète ainsi: A la chandeleur, on peut aller partout sans lumière (notamment à l'étable, pour soigner le bétail le matin).

Le *Soir* du 2 février 1899 a publié un long article sur la Chandeleur.

J. DEWERT.

Le jour des Morts à Léau. — A midi, le 1^{er} novembre, commence la veillée des morts. A partir de ce moment, l'on sonne toutes les heures le glas funèbre. Les sonneurs passeront dans le courant de l'après-midi dans les maisons bourgeoises pour y prendre, soit de la bière, soit de la levure, soit de la farine, dons actuellement remplacés par de l'argent. Ils se régaleront, entre les diverses heures, de *Boekensche kocken*, autrement nommés « *koekenbakken* ».

Boekensche provient de Boekwijt.

Le glas se sonne toutes les heures, de midi à 11 heures du soir et recommence le lendemain à 5 heures pour durer jusqu'à midi.

Le 1^{er} novembre, ceux qui pleurent un parent se rendent au cimetière (voyez note extraite du *Tram de Saint-Trond*, n° 43, en date du 4 novembre).

Beaucoup de personnes allument des bougies sur les tombes de leurs parents. Inutile de dire que le vent ne les laisse guère allumées, et des gamins s'amuse à les rallumer sans cesse.

CH. PEETERS.

(1) *Folklore Brabançon*, 3^e année, n° 15, décembre 1923, p. 81.

(2) *Coutumes de Namur et de Philippeville* par F. GRANDGAGNAGE, t. I, 1869.

Les Rats de Léau, surnom provenant probablement de la foule de rats qui peuplaient les terrains marécageux environnant jadis la commune. Ce surnom est surtout donné par les habitants de Saint-Trond, à quoi l'on répond à Léau par *Loôst* (probablement l'impératif de *lossen*: lâcher, ou bien encore provenant du mot français ou wallon *lâche*) parce que les Saint-Tronnais du moyen âge, en guerre constante avec ceux de Léau, y ont saccagé la commune sous la protection des troupes de Liège après la bataille de Montenaeken, en 1213, et ont rompu une trêve de Dieu vers 1370 (voir Betz, t. I, pp. 70-85).

Vuurmannen. — Le surnom de *Vuurmannen* donné aux habitants de Halle Boyenhoven (1) nous est totalement inconnu; il existe pourtant un dicton:

Halle boven al
Dormael is 'nen verkenstal.

se dit parce que les gens de Halle ont la renommée d'être très fiers et de faire beaucoup pour la galerie tandis que ceux de Dormael n'ont pas cette réputation.

On dit aussi dans le canton de Léau:

De heeren van Betz (Les seigneurs de Betz),
De kinderen van Cortenaeken (Les enfants de Cortenaeken).

CH. PEETERS.

L'Iris, emblème de la ville de Bruxelles. — Le n° 15 du *Bulletin du Folklore Brabançon* demande quand et comment fut adoptée, comme emblème, la fleur d'iris, par la ville de Bruxelles.

Je puis vous renseigner, à cet égard, d'une façon certaine.

Le Conseil communal, sur la proposition du Collège, avait décidé de consacrer la somme provenant du legs Champion de Villeneuve (cela se passait en 1890) à l'exécution d'un surtout de table en bronze argenté, pouvant figurer dans les réceptions que la ville avait à organiser.

Ce fut le sculpteur Vanderstappen qui fut choisi pour exécuter les modèles des différentes pièces de cette œuvre d'art. Celle-ci se compose d'une pièce de milieu et de deux porte-lumières que l'on peut voir dans un des salons de l'hôtel de ville.

Vanderstappen désirait se servir pour certaines parties de son œuvre, notamment pour enfermer et décorer les bobèches aux porte-lumières, d'une fleur qui rappelât Bruxelles. A défaut d'un symbole traditionnel, il proposa l'iris, qui rappelait les origines de la ville, l'île Saint-Géry qu'enveloppait la Senne et dont les rives étaient garnies de roseaux et de fleurs aquatiques.

L'idée fut trouvée heureuse, elle fut adoptée; l'artiste choisit la variété d'iris qui lui parut la plus décorative et qui répondit le mieux à ce qu'il désirait.

C'est depuis lors que l'iris figura, comme accessoire symbolique, dans différentes occasions, pour rappeler l'idée de la ville de Bruxelles.

A. MABILLE.

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 2^e année, p. 320.

Médecine populaire à Attenrode-Wever. — Les habitants de cette commune, n'ayant pas de médecin établi chez eux, sont obligés d'aller consulter celui de Glabbeek. Aussi, pour éviter cette démarche, ont-ils souvent recours à des recettes transmises par la tradition, surtout pour les maladies bénignes.

Une femme de cette localité me raconte que feu son père s'occupait de médecine populaire et connaissait maint remède, tant pour les bestiaux que pour les gens. Ses conseils étaient fort appréciés et sa science lui permettait de discerner les affections graves, qu'il annonçait invariablement par cette phrase: « Allez chercher le curé et le médecin. » Mon informatrice ne se rappelle que les seuls moyens de guérison que je communique ci-après, mais elle assure qu'on pourrait en glaner énormément dans son village.

Brûlures — Après avoir coupé les cloches, enduire la plaie d'un onguent composé d'os calcinés et pulvérisés, provenant d'une tête de porc, ainsi que d'huile d'olives et de chaux.

Hémorragies. — Etendre sur la blessure des toiles d'araignée, afin d'arrêter la perte de sang. Ce remède, qui paraît vraiment naïf, n'appartiendrait pas seulement à Attenrode-Wever; on m'assure l'avoir vu appliquer au Pays de Waës.

Migraines et maux de gorge. — Porter autour du cou un intestin de chat desséché, de sorte qu'il se présente comme une ficelle. D'après ce que l'on me dit, ce préservatif est encore vendu couramment dans la région.

Le loup-garou. — Le fermier dont question ci-dessus, croyait dur comme le fer à l'existence du loup-garou. Suivant ses relations, c'était un loup naturel, qui prenait plaisir à effrayer, en sautant tout à coup d'un fourré, ceux qui s'attardaient le soir. Ce paysan prétendait avoir été sa victime plus d'une fois. Sortant de la ferme à l'approche de la nuit, pour puiser de l'eau, il fut surpris un jour par le loup-garou. Furieux, il rentra et saisit un vieux fusil de chasse pendant au mur. Sa femme sortit avec lui; quelle ne fut pas leur surprise de voir le monstre métamorphosé en un beau chien, qu'ils ne voulurent point tuer! (2).

H. VAN KERCKHOVE.

Les points cardinaux à Walhain (1). — A propos des dénominations anciennes des points cardinaux, mon fils, docteur en philosophie et lettres (section d'histoire), a relevé dans un vieux bouquin se trouvant aux archives de la cure de Walhain, un acte intitulé:

« Extrait de l'attestation de la valeur de la Cour de Walhain, donnée par la Court de Justice dudit lieu en 1661 le 12 novembre. »

« Item, en la Champaigne du Charney, joindant *damont* au vieu grand chemin; de *bise* et de *midi* à Alfonce; de *scors* à la terre « St-Georges, contenant trois journal, XL verges (J'ai respecté l'orthographe).

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 3^e année, p. 205.

(2) Voir les notes déjà consacrées à Kleudden.

On conçoit sans peine que d'amont signifie du nord; de bise, de l'est; midi, sud; scors, ouest.

Les paysans, aujourd'hui, appellent encore le vent d'ouest, vent de *scors*, et certains vieux écrits portent: de *schors*.

A Noville-sur-Mehaigne, pour dire que souffle le vent d'est, on dit c'est *choiche* aujourd'hui!

Les 3 journaux 40 verges de terre dont il est question plus haut signifient une contenance de $(25 \text{ ares} \times 3) + (25 \text{ m}^2 \times 40)$, total: 85 ares.

J. B.

In Memoriam.

Le 9 novembre 1923 est mort à Bost, près de Tirlemont, le Rév. abbé Clément Buvé, curé de cette localité. C'est avec grande tristesse que nous avons appris la mort de ce grand homme, qui fut un de nos meilleurs collaborateurs.

M. le curé Buvé fut un travailleur. Dès sa jeunesse, il se passionna pour tout ce qui se rapporte à l'histoire et au folklore. Nous vîmes paraître de lui d'abord des études détachées d'histoire; mais elles passèrent inaperçues jusqu'en 1905: Il devint alors membre de la société: « Zuid-Nederlandsche Maatschappij voor Taalkunde ».

Alors commença pour lui une période d'activité intense. En 1907, nous le voyons instituer la société « Oudheidkundige kring Hageland » dont il devint le secrétaire en 1915. L'Académie flamande de Gand couronna, en 1908, son œuvre: « Handleiding voor den jongen Archivaris ».

Il dépensa son activité en des conférences, des lectures, des articles dans les revues: *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie*, *Bijdragen tot de geschiedenis van 't oude Hertogdom Brabant*, *Hageland's Gedenkschriften*, *Limburg*, *Le Folklore Brabançon* et le journal *De Standaard*.

Le curé Buvé était un homme qu'on écoutait des heures entières sans se lasser tant il parlait avec talent du bon vieux temps, des habitudes pittoresques de son peuple et d'histoire. Il était surtout fort dans la science de la toponymie.

On estima sa science. Il n'était par rare de voir des professeurs d'Université venir consulter cet humble curé de campagne sur des questions historiques ou envoyer leurs élèves pour recueillir des renseignements nécessaires pour leurs thèses doctorales.

C'est un grand homme que la mort a frappé au milieu de ses travaux. Il laissera parmi nous l'idée d'un travailleur inlassable. C'est pleins de reconnaissance que nous rendons hommage à la mémoire de M. l'abbé Buvé, et nous sommes convaincus que son travail n'aura pas été inutile à la science.

Avis.

Un numéro spécial. — Plusieurs visiteurs de l'Exposition de Léau ayant exprimé leur regret de voir tous les objets dispersés sitôt après la fermeture de l'Exposition, sans qu'il en restât un souvenir, nous avons décidé de consacrer le numéro d'octobre (fascicule 20) à l'Exposition et d'y insérer notamment de nombreuses illustrations. Ce numéro sera vendu 10 francs. Les abonnés le recevront sans augmentation du prix de leur abonnement.

Le catalogue de l'Exposition de Léau. — Nous avons pensé qu'ils serait agréable à ceux de nos lecteurs qui n'ont pu se rendre à l'Exposition de Léau, de savoir ce qui y était exposé.

Nous sommes disposés à leur procurer le catalogue moyennant la somme de 1 franc que nous les prions de nous faire parvenir.

Nouvelles sociétés. — A l'initiative de M. Possoz, conseiller provincial, un cercle historique et archéologique vient d'être fondé à Hal. Ce cercle publiera un bulletin annuel.

— Les folkloristes de la province de Namur ont fondé une société de folklore qui obtient le plus grand succès. Elle publie une revue paraissant deux fois par mois : *Le Guetteur wallon* (abonnement, 15 fr. par an, chez Godenne, 17, rue de Bruxelles, Namur).

Le service est entré en relation avec ces deux organismes auxquels nous souhaitons prospérité.

Appel aux lecteurs. — Nos lecteurs auront pu apprécier les progrès énormes accomplis par le service depuis un an. L'Exposition qu'il a organisée à Léau a été couronné d'un succès tout à fait inespéré. Le Bulletin a pris une grande extension. Insensiblement le programme de notre activité s'étend. Le concours qui nous est apporté par nos correspondants et nos lecteurs n'y est pas étranger. Nous voudrions ce pendant faire davantage encore, mais l'extension que nous donnerons à notre activité dépendra des ressources que nous nous procurerons indépendamment du crédit que nous accorde le Conseil provincial. Nous espérons même que ce crédit s'amplifiera en proportion des ressources que nous parviendrons à nous procurer par la commercialisation du service. Aussi nous permettons-nous de faire appel à nos lecteurs et à nos correspondants pour qu'ils nous envoient de nouveaux abonnés. Un léger effort de leur part et notre tirage sera suffisant pour que nous puissions faire de la publicité dans la Revue, publicité sur feuilles intercalaires, bien entendu. De cette façon les frais du Bulletin seraient couverts et les sommes qui lui sont consacrées pourraient servir à l'acquisition de collections.

